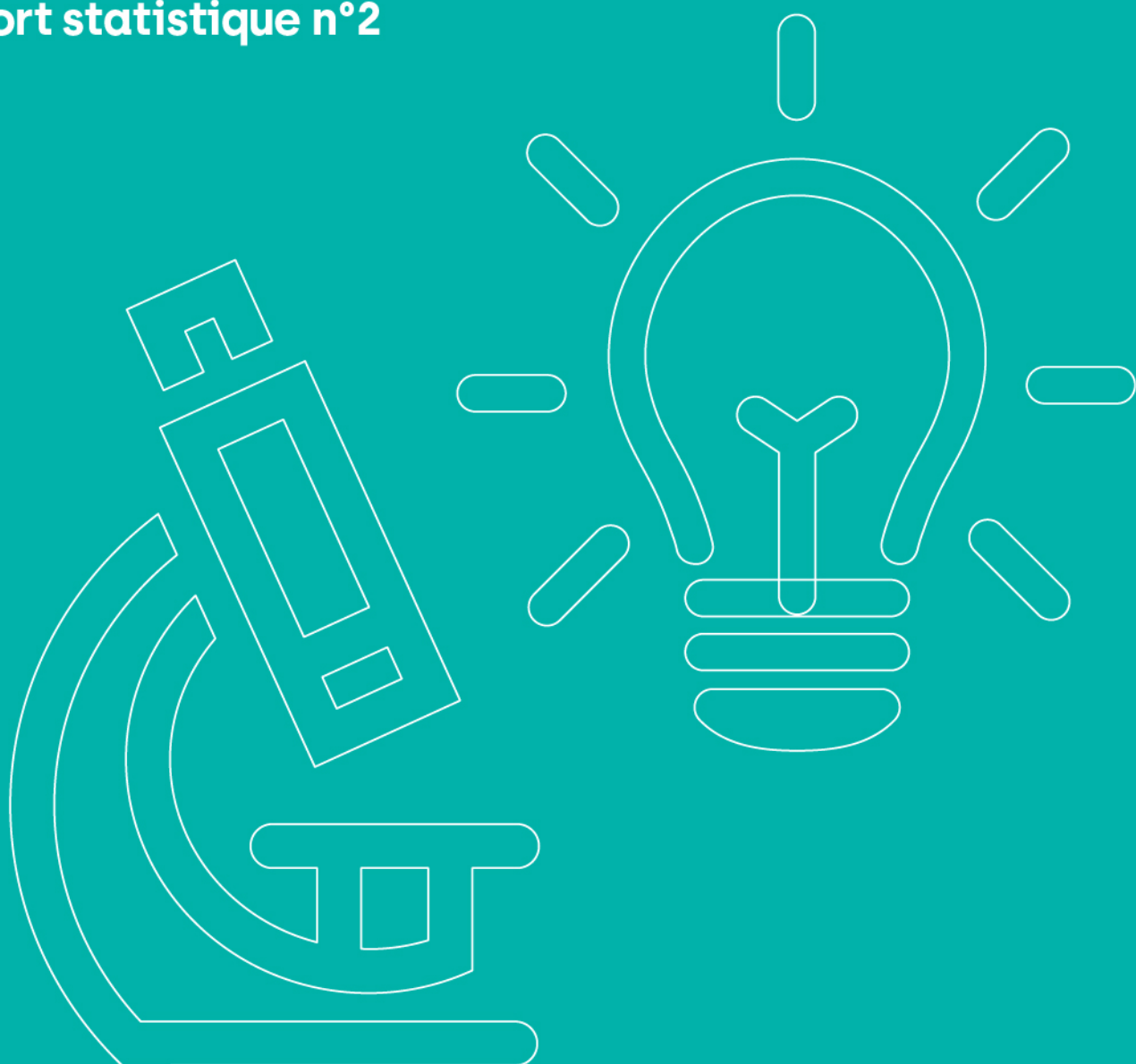


Participation de la Région de Bruxelles-Capitale à Horizon Europe

9^e programme-cadre de l'UE
pour la recherche et l'innovation

Rapport statistique n°2



Colophon

Etude réalisée par hub.brussels

Sous la coordination de Jeremy Beaudelot, Muriel Laurent et Ji-Hyeon Kim Vanguers – hub.brussels et NCP Brussels

Relecture Macrine Cattelain, Marie-Elisabeth Colin, Bénédicte Wilders

Date de réalisation Juillet 2026

Contact jbeaudelot@hub.brussels

mlaurent@hub.brussels

jhkim@hub.brussels

Editeur responsable Isabelle Grippa, Directrice générale – hub.brussels – Chaussée de Charleroi, 110 – 1060 Bruxelles

Pour plus d'informations

ncp.brussels

analytics.brussels

hub.brussels

Reproduction autorisée moyennant mention de la source

Table des matières

Colophon	2
Table des matières	3
Liste des figures	4
Liste des tableaux	5
Synthèse	6
Introduction	7
Le Programme-Cadre Horizon Europe	8
Chiffres-clés de la participation des Bruxellois à Horizon Europe (2021-02/2026)	9
Horizon Europe et la Région de Bruxelles-Capitale (2021-02/2026)	11
Les demandes de financement et les financements obtenus en RBC	11
La participation des régions dans les propositions belges	14
Les collaborations de la RBC avec les partenaires internationaux	15
Le taux de succès des propositions	16
Les soumissionnaires et bénéficiaires bruxellois	19
Les financements octroyés	21
Les principaux participants bruxellois	23
Les résultats de la RBC selon le type d'acteur	27
Les soumissions et participations	27
Les soumissionnaires et bénéficiaires	29
Les financements octroyés	32
Les thématiques prioritaires de la RBC et les cibles de NCP Brussels	34
Priorités de la RBC et cibles de NCP Brussels : les soumissions et participations	34
Priorités de la RBC : les financements par thème	35
Annexe 1 - Méthodologie et glossaire	37
Méthodologie	37
Glossaire	39
Annexe 2 – Les piliers et composantes du Programme-Cadre Horizon Europe	44
Les piliers du Programme-Cadre	44
Les instruments et domaines d'intervention du Programme-Cadre	45

Liste des figures

Figure 1. Soumissions, propositions, participations et projets, Région de Bruxelles-Capitale et Belgique	12
Figure 2. Répartition des propositions selon le pilier, Région de Bruxelles-Capitale et Belgique.....	13
Figure 3. Répartition des propositions selon le pilier et la thématique (%), Région de Bruxelles-Capitale et Belgique	13
Figure 4. Taux de participation des régions dans les propositions et projets belges (%).....	14
Figure 5. Répartition des propositions belges selon la/les région(s) concernée(s)	15
Figure 6. Répartition des propositions intégrant des Bruxellois selon la/les région(s) concernée(s)....	15
Figure 7. Participation des pays dans les propositions bruxelloises - en nombre et en pourcentage par rapport aux propositions bruxelloises (part minimale de 10% dans les propositions bruxelloises)	15
Figure 8. Taux de succès des propositions (%), Régions et Belgique.....	16
Figure 9. Taux de succès selon le type d'acteur, Région de Bruxelles-Capitale et Belgique	17
Figure 10. Taux de succès des propositions selon le pilier (%),Région de Bruxelles-Capitale et Belgique	17
Figure 11. Taux de succès des propositions selon la thématique, Région de Bruxelles-Capitale et Belgique	18
Figure 12. Répartition des soumissions selon le rôle du soumissionnaire, Région de Bruxelles-Capitale et Belgique	19
Figure 13. Répartition des soumissionnaires selon la région (%).....	20
Figure 14. Répartition des soumissionnaires selon le nombre de soumissions (%), Région de Bruxelles-Capitale	20
Figure 15. Répartition des bénéficiaires selon la région (%)	21
Figure 16. Répartition des soumissions selon le type d'acteur (%), Région de Bruxelles-Capitale et Belgique	27
Figure 17. Répartition des participations selon le type d'acteur (%), Région de Bruxelles-Capitale et Belgique	28
Figure 18. Part des régions dans les participations selon le type d'acteur (%)	29
Figure 19. Répartition des soumissionnaires selon le type d'acteur (%), Région de Bruxelles-Capitale et Belgique	30
Figure 20. Répartition des bénéficiaires selon le type d'acteur (%), Région de Bruxelles-Capitale et Belgique	30
Figure 21. Part des régions dans les bénéficiaires selon le type d'acteur (%)	31
Figure 22. Montant de financement obtenu selon le type d'acteur, Région de Bruxelles-Capitale et Belgique (€).....	32
Figure 23. Part des régions dans le montant de financement obtenu, selon le type d'acteur (%).....	33

Liste des tableaux

Tableau 1. Montants totaux des financements octroyés aux bénéficiaires belges (tous types d'acteurs y compris OI), budget total des participations, pourcentage de financement par rapport au budget total des participations et nombre de participations	22
Tableau 2. Montants totaux des financements octroyés aux bénéficiaires belges hors Organismes internationaux, budget total des participations, pourcentage de financement par rapport au budget total des participations et nombre de participations	23
Tableau 3. Nom, nombre de participations et financement des 50 premiers bénéficiaires en fonction du montant obtenu, contrats signés et projets clôturés, Région de Bruxelles-Capitale	24
Tableau 4. Nombre de soumissions/participations dans une des thématiques couvertes par NCP Brussels, nombre de soumissions/participations dans les thématiques prioritaires de la RBC et pourcentage par rapport au nombre de soumissions/participations en RBC. Total, hors OI et PME	35
Tableau 5. Montants et pourcentages de financement attribués aux bénéficiaires RBC et budgets des projets des bénéficiaires RBC, pour les thématiques prioritaires de la Région .	36
Tableau 6. Acronyme, nom et définition des concepts-clés, conformément aux définitions de la CE	39
Tableau 7. Acronyme, nom complet et définition des types d'acteur	41

Synthèse

Avec un montant de financement de 1,4 milliard € issu du programme de financement de la recherche et de l'innovation Horizon Europe, la Région de Bruxelles-Capitale conforte son rôle prépondérant dans les écosystèmes d'innovation européens.

Entre 2021 et février 2026, 1.540 entités bruxelloises ont introduit 13.654 demandes de financement dans le cadre de ce programme, dont 3.390 ont eu une issue positive, ce qui équivaut à 2.324 projets de recherche ou d'innovation approuvés pour financement. Avec un taux de succès des propositions de recherche et d'innovation de 23%, la Région de Bruxelles-Capitale dépasse la moyenne européenne de 5 points de pourcentage.

Siège de nombreuses associations et fédérations internationales, la Région de Bruxelles-Capitale présente un pourcentage important de soumissionnaires localisés à Bruxelles ayant déjà un rayonnement international, ce qui leur donne un avantage certain dans le cadre du montage des nombreux appels à projets collaboratifs : 54% des entités ayant soumis une demande de financement et 61% des organismes participant au programme relèvent de cette catégorie. Les PME ne sont néanmoins pas en reste avec une part de 21% dans les entités ayant déposé une demande de financement et 17% dans les entités ayant obtenu l'aval de la Commission européenne. Les PME arrivent en outre en troisième position dans le classement des organismes les plus performants en termes de montants de financement obtenus, après les organismes internationaux et les universités. 81% du financement accordé au secteur privé à Bruxelles, qui englobe les grandes entreprises et les PME, est capté par les PME.

Les projets de recherche reposent sur une collaboration intense avec des partenaires d'autres régions du monde. Depuis le début du programme, les Bruxellois ont collaboré avec des entités issues de 171 pays différents, mais la majorité des propositions ont été élaborées avec des entités localisées en Espagne, Italie et Allemagne. En outre, 23% des propositions de recherche impliquant des Bruxellois ont pour partenaire des soumissionnaires flamands, 4% des soumissionnaires wallons et 3% des soumissionnaires des deux autres régions.

69% du financement attribué aux entités de la Région de Bruxelles-Capitale relèvent de projets correspondant aux priorités de la Région de Bruxelles-Capitale en termes d'innovation détaillées dans le Plan Régional pour l'Innovation couvrant la période 2021-2027, alignées elles-mêmes sur les priorités de l'Union Européenne en matière de recherche et d'innovation.

Introduction

La relance post-crisis, les transitions vertes et numériques, les problématiques mondiales comme les Objectifs de Développement Durable (ODD) pour 2030, se retrouvent au cœur d'Horizon Europe qui, à partir des investissements de l'Union dans la Recherche et l'Innovation (R&I), entend générer un impact positif aux niveaux scientifique, technologique, économique et sociétal.

Son objectif général est de renforcer les bases scientifiques et technologiques de l'Union Européenne et de favoriser sa compétitivité dans tous les États membres, y compris celle de son industrie, de concrétiser ses priorités stratégiques, de contribuer à la réalisation de ses objectifs et priorités politiques, de répondre aux problématiques mondiales, notamment en poursuivant les ODD conformément aux principes du programme 2030 et de l'accord de Paris, et de renforcer l'Espace Européen de la Recherche.

L'objet de ce rapport, réalisé par le National Contact Point de Bruxelles (NCP Brussels), chargé de l'accompagnement des entités bruxelloises à la recherche de financement européen, et la BU Research de hub.brussels, est d'analyser l'implication des acteurs de la Région de Bruxelles-Capitale dans le programme, en soutien au développement de la politique de recherche et de l'innovation en Région de Bruxelles-Capitale. Les analyses s'attachent en particulier à mettre en évidence le nombre d'acteurs ayant répondu aux appels à projets, le nombre d'entités ayant accédé à un financement de l'Union européenne, le profil de celles-ci, les montants de financement obtenus, les collaborations étrangères.

Ce rapport est jalonné de témoignages d'entreprises bruxelloises accompagnées par NCP Brussels et ayant obtenu un financement important dans le cadre du programme Horizon Europe.

La méthodologie utilisée pour le traitement de ces données, présentée en annexe de ce rapport, résulte d'une collaboration avec NCP Wallonie (AKT), NCP FNRS - Fonds de la Recherche Scientifique, NCP Flanders - Fonds Wetenschappelijk Onderzoek (FWO), l'Agentschap Innoveren en Ondernemen (VLAIO), le Département Economie, Science et Innovation du Gouvernement flamand (EWI), NCP Federal, et Belspo. Les données de la Commission européenne sont issues de la banque de données e-CORDA (External Common Research Data Warehouse), rassemblant des dizaines de fichiers et des centaines de milliers de soumissions et participations. Les données relatives aux entités belges font l'objet de vérifications poussées de la part de hub.brussels et de ses différents partenaires, concernant principalement leur localisation et leur catégorisation, distinguant les PME, les Grandes entreprises, les ASBL, les organismes internationaux, les universités, les hautes écoles, les centres de recherche, les hôpitaux universitaires et les organismes publics.

Les résultats obtenus ne sont donc pas directement comparables aux statistiques présentées sur le Tableau de bord de la Commission européenne relatif à ce programme (Horizon dashboard – Country profile¹). Ce rapport n'a donc pas pour ambition de commenter ou d'analyser les données de ce Dashboard. A titre d'information néanmoins, celui-ci place la Région de Bruxelles-Capitale à la 4^{ème} position en termes de nombre de participations et à la 6^{ème} position en termes de financement obtenu, parmi les régions participant au programme Horizon Europe. Cette publication reflète ainsi la situation de la performance bruxelloise dans le programme environ 5 ans après le démarrage de celui-ci. Elle sera suivie d'un rapport final au terme du programme.

¹ [Horizon dashboard – Country profile](#)

Le Programme-Cadre Horizon Europe

Horizon Europe est le principal programme de financement de l'Union Européenne (UE) pour la recherche et l'innovation pour la période 2021 à 2027 et doté (à titre indicatif) d'un montant de 93,5 milliards €. Comme c'était le cas pour son prédécesseur Horizon 2020, les actions d'Horizon Europe sont réalisées par le biais d'appels à propositions ouverts et concurrentiels. Seuls les projets les plus qualitatifs sont financés.

La structure du programme repose sur **trois grands piliers** correspondant aux trois priorités du programme : l'excellence scientifique, les problématiques mondiales et la compétitivité industrielle européenne et enfin, l'Europe innovante, chacun se déclinant en une série d'objectifs spécifiques. Un **quatrième pilier transversal** comprend en outre deux objectifs spécifiques: « Propager l'excellence et élargir la participation », d'une part et « Réformer et consolider le système européen de R&I », d'autre part.

Le **premier pilier**, l'« **Excellence scientifique** », vise à faciliter les démarches exploratoires pour les équipes de chercheurs, à leur apporter de nouvelles connaissances grâce à la mobilité et à la formation et à développer des infrastructures de recherche d'envergure mondiale.

Le **deuxième pilier**, intitulé « **Problématiques mondiales et compétitivité industrielle européenne** », a pour ambition d'améliorer les technologies clés et les solutions induites par les politiques de l'UE et les Objectifs de Développement Durable et ce, au sein de 6 pôles : Santé ; Culture, créativité et sociétés inclusives ; Sécurité civile pour la société Numérique ; Industrie et espace ; Climat, énergie et mobilité ; Alimentation, bioéconomie, ressources naturelles, agriculture et environnement.

Le **troisième pilier** « **Europe innovante** » vise à stimuler les percées créatrices de marchés et les écosystèmes propices à l'innovation via un soutien aux innovations ayant un potentiel révolutionnaire et commercial, établir des connexions avec les acteurs régionaux et nationaux de l'innovation et rassembler les acteurs clés (recherche, éducation et entreprises) autour d'objectifs communs.

Enfin, en soutien, de manière transversale, à ces trois piliers, la section « **Élargir la participation et renforcer l'Espace européen de la recherche (EER)** » a pour fonction, d'une part, d'impliquer un nombre croissant d'acteurs via des collaborations, des jumelages, de faciliter la circulation des chercheurs, de développer les activités des points de contact nationaux,... et d'autre part de réformer et consolider le système européen de recherche et d'innovation via des activités de prospective, le soutien aux décideurs politiques pour le développement de cette section, d'assurer une science ouverte et l'égalité entre hommes et femmes, de soutenir la coopération internationale, etc...

Finalement, par rapport au programme Horizon 2020, son prédécesseur, Horizon Europe ne s'inscrit pas comme une révolution mais comme une évolution. Quelques nouveautés ont été ainsi introduites, parmi lesquelles on notera le Conseil européen de l'innovation (l'EIC, piloté sous H2020, est à présent pleinement déployé), les Missions et une nouvelle approche des Partenariats Européens.

L'annexe 2 de ce rapport détaille les piliers, instruments et domaines d'intervention du Programme-Cadre.

Chiffres-clés de la participation des Bruxellois à Horizon Europe (2021-02/2026)



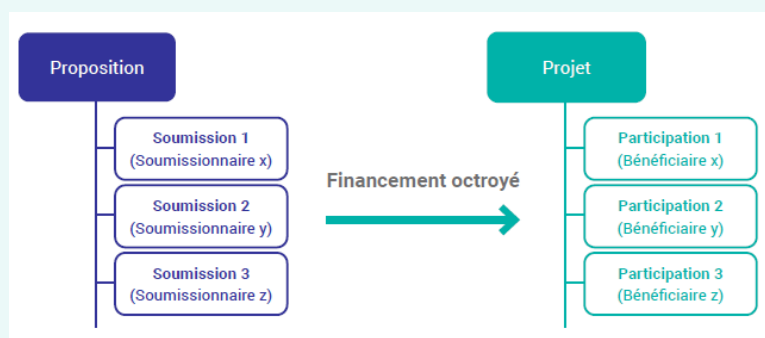
Concepts-clés

Proposition : une proposition (« Proposal ») est une demande de financement relative à un projet de recherche ou d'innovation qui est soumise par un ou plusieurs soumissionnaires.

Soumission / Soumissionnaire : Chaque soumissionnaire (« Applicant ») peut introduire une ou plusieurs demande(s) de financement, appelée soumission (« Application »), dans le cadre d'une proposition commune à plusieurs soumissionnaires ou, plus rarement, d'une proposition individuelle.

Projet / Bénéficiaire / Participation : si une proposition est retenue pour financement, elle devient un projet (« Project ») et les soumissionnaires deviennent bénéficiaires (« Participant »). Les différentes demandes de financement des partenaires subsidiés sont appelées des participations.

Un projet peut dès lors concerner plusieurs régions si les partenaires belges d'une même proposition sont localisés dans des régions différentes (cf. Annexe 1 - Glossaire).





La Région de Bruxelles-Capitale est la 4^e région de l'UE

présentant le nombre de participations au programme le plus élevé

après Paris, Madrid, Barcelone¹



Un taux de succès des propositions de 23 %,

contre 20 % pour l'ensemble du programme Horizon 2020 (2014-2020)

784 bénéficiaires bruxellois
= 49 % des bénéficiaires belges

1,4 milliard € de financement

13.654 soumissions
= 43 % des soumissions belges

132 PME bénéficiaires

159 millions € de financement obtenus par les PME

= 11 % du financement total,

contre 9 % pour l'ensemble du programme Horizon 2020 (2014 - 2020)

= 81 % du montant attribué au secteur privé (PME et grandes entreprises)

979 millions € financés

pour les thématiques prioritaires de la Région de Bruxelles-Capitale

En particulier :



Climat, Energie, Mobilité



Alimentation, bioéconomie, ressources naturelles, agriculture et environnement



Numérique, Industrie



Innovation



Santé



Culture, créativité et société inclusive

¹ La nomenclature utilisée est le niveau NUTS3.

Horizon Europe et la Région de Bruxelles-Capitale (2021-02/2026)

Les demandes de financement et les financements obtenus en RBC

Les demandes de financement : les soumissions et propositions

Depuis le lancement du programme, les soumissionnaires **belges** ont déposé 31.810 demandes de financement (soumissions) et participé à 20.400 propositions (Figure 1).

Avec une part de 43% dans les demandes belges, les soumissionnaires de la **Région de Bruxelles-Capitale**² ont été particulièrement actifs : ils ont ainsi introduit **13.654 soumissions**, correspondant à **10.375 propositions** de financement (51% des propositions belges).

Parmi ces soumissions bruxelloises, après évaluation par la Commission européenne :

- 28% ont été rejetées en raison d'une qualité insuffisante ;
- 38% d'entre elles, bien qu'elles aient également reçu une évaluation positive, ne pourront être financées, faute de budget suffisant au niveau de certains appels ;
- 23% ont été retenues dans la liste des projets à financer ;
- 10% sont dans une liste de réserve dans l'attente d'une éventuelle solution pour les financer ;
- et 1% font partie de l'un des deux dernières catégories³.

72% des demandes bruxelloises introduites ont dès lors atteint le seuil de qualité minimum requis.

Les financements obtenus : les participations et projets

Sur les **4.396 projets** impliquant des soumissionnaires belges, **2.324** comptent un ou plusieurs soumissionnaire(s) de la Région de Bruxelles-Capitale, soit 53% des projets impliquant des soumissionnaires belges.

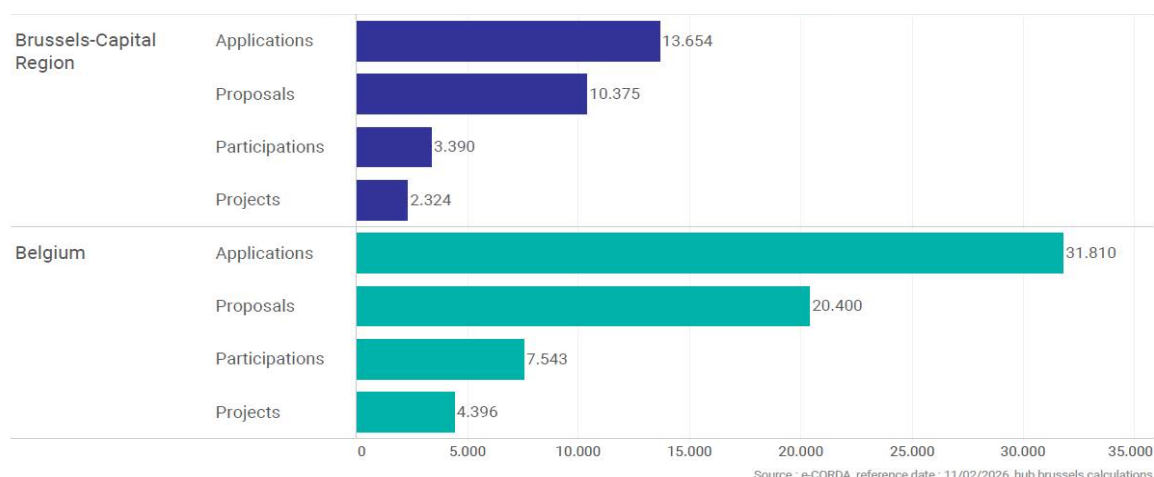
Enfin, **3.390 demandes de financement** d'organismes bruxellois **ont été acceptées (45% des participations belges**⁴).

² Les 26 soumissions de Sirris et Centexbel pour lesquelles la région n'a pas été définie sont intégrées dans les statistiques Belges mais ne se retrouvent pas dans les statistiques par région (cf. méthodologie, région « indéterminée »).

³ Il s'agit des participations qui ne figuraient pas dans la base de données des soumissions belges d'e-CORDA. Elles y ont été ajoutées afin de faire correspondre les deux bases de données, celle des soumissions et celle des participations.

⁴ Dans l'ensemble du rapport, on entend par « proposition belge » une proposition incluant au minimum un soumissionnaire belge

Figure 1. Soumissions, propositions, participations et projets, Région de Bruxelles-Capitale et Belgique



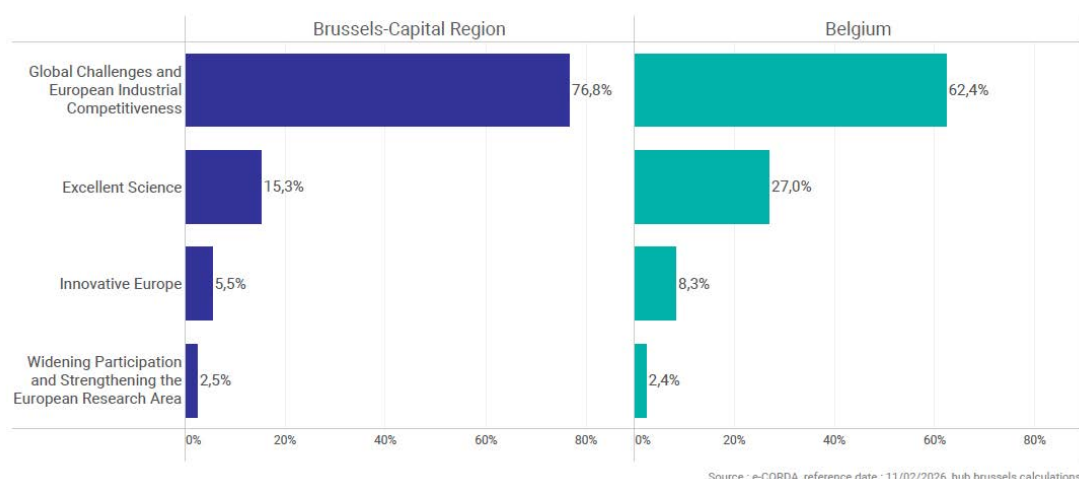
Les propositions selon le pilier et la thématique

Propositions selon le pilier

En Région de Bruxelles-Capitale, la grande majorité des propositions soumises (76,8%) concerne le pilier 2 « **Problématiques mondiales et compétitivité industrielle** ». Les autres propositions se répartissent entre les trois autres piliers, que sont l'« Excellence scientifique » (15,3%), « Europe innovante » (5,5%) et « Élargir la participation et renforcer l'espace européen de la recherche » (2,5%).

Si le classement des propositions selon le pilier reste le même à l'échelle de la Belgique, les pourcentages diffèrent néanmoins : le pilier « Problématiques mondiales et compétitivité industrielle » reste largement en tête mais ne représente plus « que » 62,4% des propositions belges, soit 14 points de pourcentage de moins qu'à Bruxelles. L'« Excellence scientifique » est par contre mieux représentée en Belgique (27% contre 15%) ainsi que l'« Europe Innovante » (8,3% contre 5,5%). La part relativement plus importante de l'« Excellence scientifique » à l'échelle de la Belgique reflète la répartition des écosystèmes des acteurs de la recherche fondamentale sur le territoire belge, Bruxelles comptant relativement moins d'universités sur son territoire.

Figure 2. Répartition des propositions selon le pilier, Région de Bruxelles-Capitale et Belgique

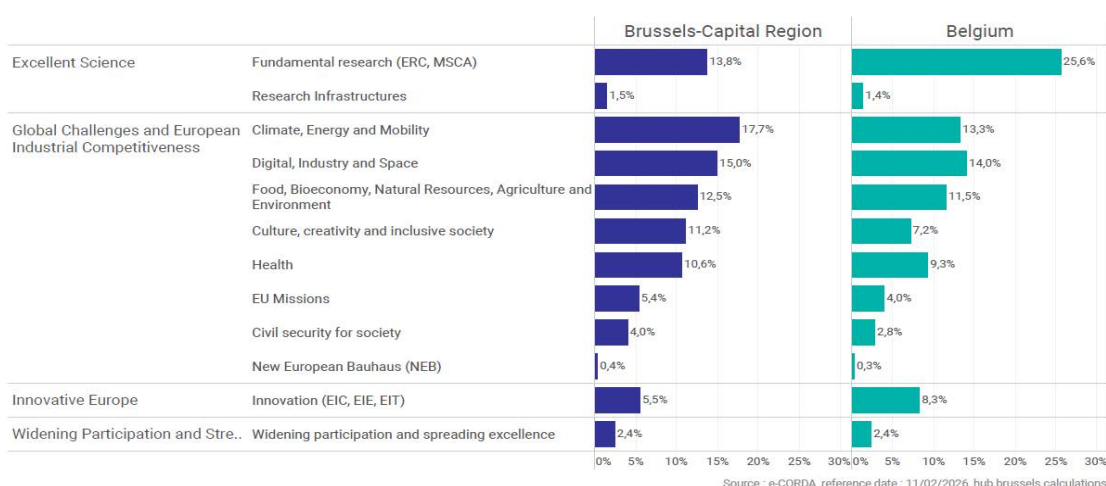


Propositions selon la thématique

Au sein du pilier 2, la thématique présentant le plus grand nombre de propositions bruxelloises est celle qui concerne les actions « **Climat, Energie et Mobilité** » (17,7%) devant les actions « **Numérique, Industrie et Espace** » (15,0%), « **Alimentation, bioéconomie, ressources naturelles, agriculture et environnement** » (12,5%), « **Culture, créativité et société inclusive** » (11,2%) et « **Santé** » (10,6%)⁵.

A l'échelle de la Belgique, la thématique liée à la Recherche fondamentale se retrouve en tête avec 25,6% des propositions, soit 12 points de pourcentage de plus qu'à Bruxelles. Ensuite, ce sont les mêmes thématiques qui complètent les premières places. Bruxelles étant néanmoins plus présente dans les thématiques « Climat, Energie et Mobilité » et « Culture, créativité et société inclusive », avec 4 points de pourcentage de plus que les propositions belges.

Figure 3. Répartition des propositions selon le pilier et la thématique (%), Région de Bruxelles-Capitale et Belgique



⁵ Les thématiques comptant 1 à 2 propositions seulement (Horizontal- sous le Pilier 2, Euratom Research and Training Programme – sous le Pilier Transversal) ne sont présentées dans cette analyse par thématique.



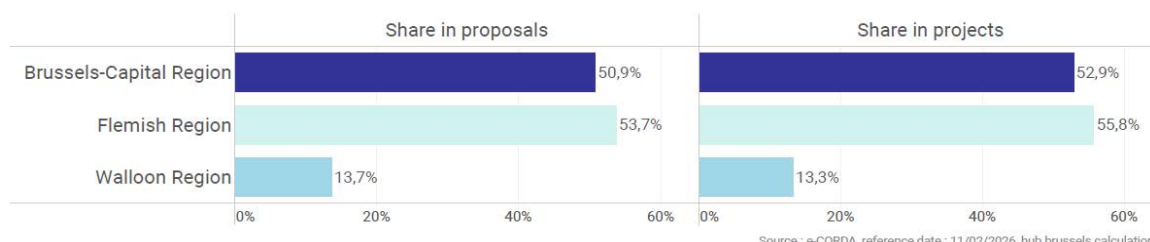
Success story

Dans cette optique, le projet PH2OTOGEN (2024-2027), financé par l'UE, et coordonné par **Toyota Motor Europe NV**, vise à développer un réacteur à flux photocatalytique évolutif destiné à la production d'hydrogène vert. Il permettra en outre d'obtenir des produits d'oxydation à valeur ajoutée, renforçant ainsi la viabilité économique globale du système. L'objectif est d'atteindre un rendement moyen de conversion de l'énergie solaire en hydrogène supérieur à 5 % pendant 500 heures dans un démonstrateur de 500 cm².

La participation des régions dans les propositions belges

Parmi les propositions déposées par des soumissionnaires belges, 51% d'entre elles impliquent des candidats bruxellois, 54% des candidats flamands et 14% des candidats wallons. Si l'on exclut les soumissions déposées par des organismes internationaux, 33% des propositions belges impliquent des Bruxellois. Les pourcentages sont un peu plus élevés pour Bruxelles et la Flandre lorsque l'on tient compte de la participation des régions aux projets belges ayant obtenu un financement.

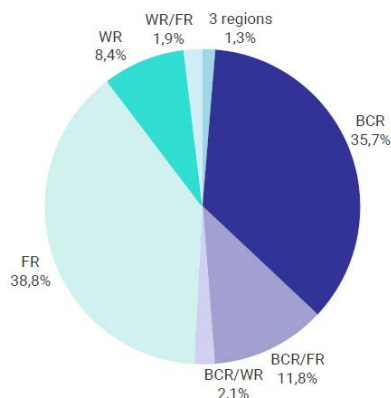
Figure 4. Taux de participation des régions dans les propositions et projets belges (%)



83% des propositions comprenant des acteurs belges ne concernent qu'une seule région de la Belgique, 16% des propositions intègrent des acteurs de deux régions et 1% des propositions impliquent des organismes des trois régions.

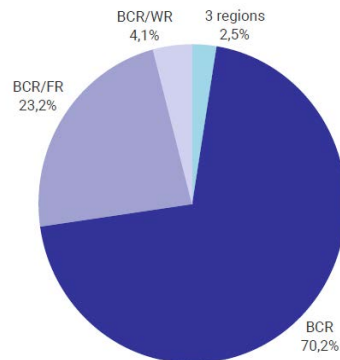
Au niveau des **propositions impliquant des candidats bruxellois** uniquement, 70% d'entre elles ne concernent que des Bruxellois, 23% impliquent des flamands, 4% impliquent des wallons et 3% impliquent des soumissionnaires des trois régions.

Figure 5. Répartition des propositions belges selon la/les région(s) concernée(s)



Source : e-CORDA, reference date : 11/02/2026, hub.brussels calculations

Figure 6. Répartition des propositions intégrant des Bruxellois selon la/les région(s) concernée(s)



Source : e-CORDA, reference date : 11/02/2026, hub.brussels calculations

Les collaborations de la RBC avec les partenaires internationaux

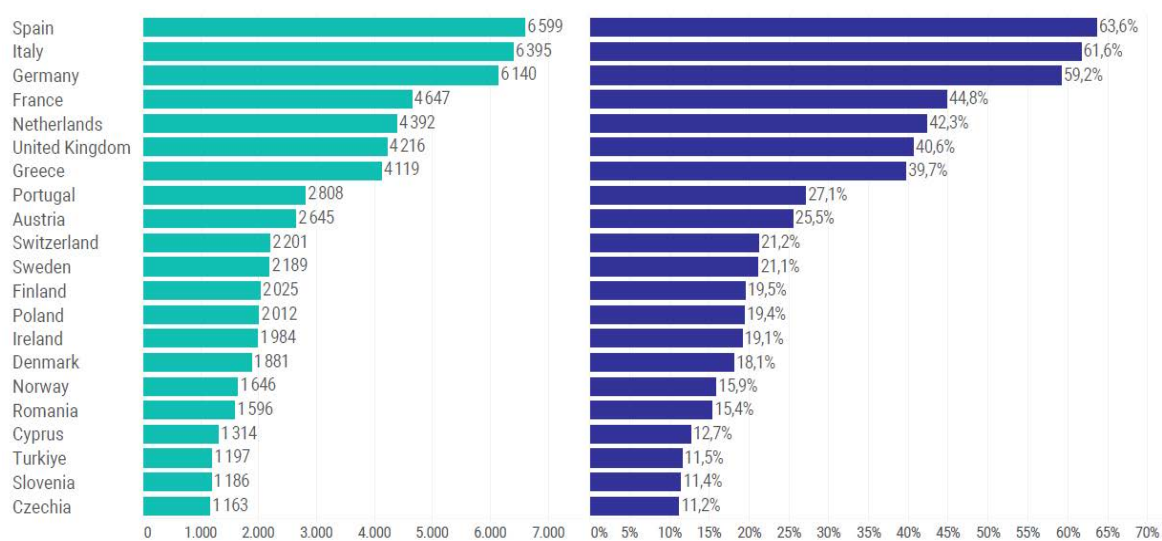
Les acteurs bruxellois ont collaboré avec 171 pays dans le cadre des propositions dans lesquelles ils ont été associés.

Trois pays sont leaders en la matière : l'Espagne (64%), l'Italie (62%) et l'Allemagne (59%). Ces pays sont donc chacun présents dans 6 propositions sur 10 impliquant des Bruxellois.

Au total, on retrouve un partenaire ou un coordinateur Allemand, Italien ou Espagnol dans 90% des propositions bruxelloises.

Quatre autres pays sortent du lot également : la France (45%), les Pays-Bas (42%), le Royaume-Uni (41%) et la Grèce (40%).

Figure 7. Participation des pays dans les propositions bruxelloises - en nombre et en pourcentage par rapport aux propositions bruxelloises (part minimale de 10% dans les propositions bruxelloises)



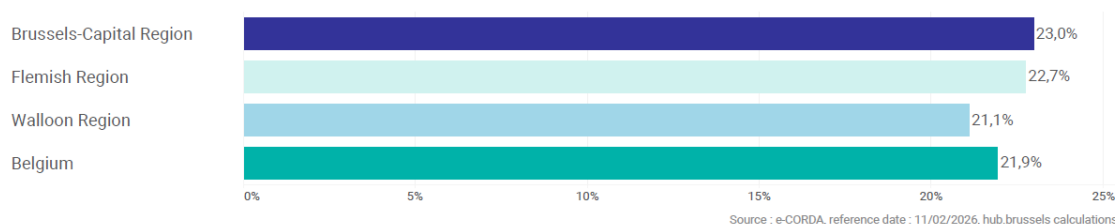
Source : e-CORDA, reference date : 11/02/2026, hub.brussels calculations

Le taux de succès des propositions

Taux de succès global

Le taux de succès des propositions⁶ déposées par des soumissionnaires de la Région de Bruxelles-Capitale⁷ s'élève à **23%** (22% hors associations internationales), un taux similaire à celui de la Région flamande et légèrement plus élevé que le taux obtenu par la Région wallonne (21%) et les pays de l'UE (18%)⁸.

Figure 8. Taux de succès des propositions (%), Régions et Belgique



Taux de succès selon le type d'acteur

Catégories d'acteur

HS : Haute école
LE : Grande entreprise
PUB : Organisme public
SME : PME
UNIV : Université

IO : Organisme international
OTHER : Autre (asbl, ...)
REC : Centre de recherche
UH : Hôpital universitaire



Relevons en particulier le taux de succès très élevé des organismes publics à Bruxelles et dans une moindre mesure à l'échelle de la Belgique : respectivement 49% et 36% de leurs soumissions ont été approuvées. Les centres de recherche, les hôpitaux universitaires et les organismes internationaux bruxellois affichent également un taux de succès relativement plus élevé que la moyenne belge. Notons un écart important entre le taux de succès bruxellois et belge des hôpitaux universitaires : 27% pour les bruxellois, contre 17% pour les Belges.

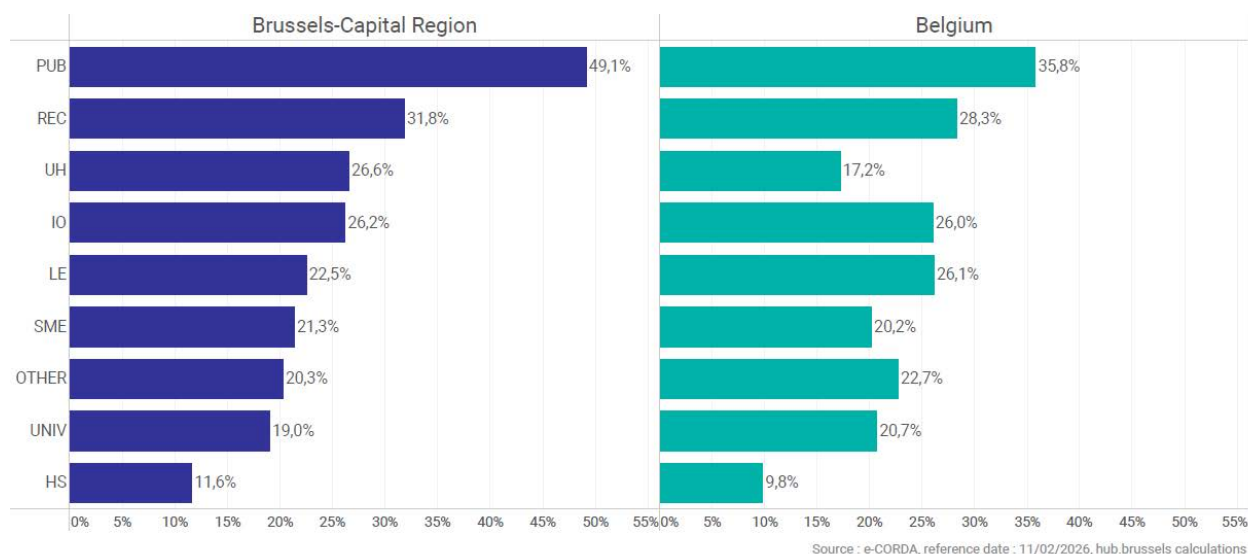
Le taux de succès bruxellois de la plupart des autres grandes catégories de soumissionnaires bruxellois (grandes entreprises, PME, ASBL, universités) se situe dans une fourchette étroite autour de la moyenne (entre 19 et 23%). Ces différents acteurs présentent un taux de succès assez similaire à Bruxelles et en Belgique, à l'exception des grandes entreprises belges qui obtiennent un taux légèrement supérieur au taux obtenu par les entreprises de même taille à Bruxelles. Les Hautes écoles se distinguent en outre par un taux relativement bas, tant à Bruxelles qu'en Belgique (10-12%).

⁶ Ce taux correspond au taux de succès conventionnel, en termes de propositions éligibles, de la Commission européenne.

⁷ Les propositions « bruxelloises » incluent au moins un soumissionnaire bruxellois.

⁸ Propositions incluant au moins un soumissionnaire wallon pour la Région wallonne / flamand pour la Région flamande. Calculs hub.brussels.

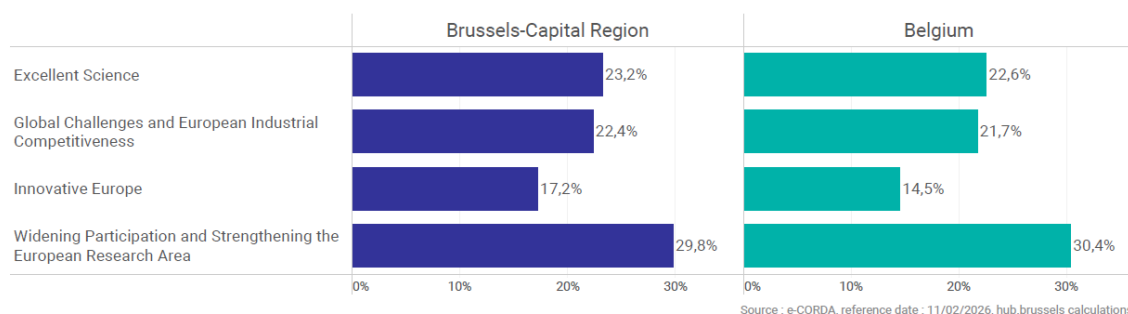
Figure 9. Taux de succès selon le type d'acteur, Région de Bruxelles-Capitale et Belgique



Taux de succès par pilier et par thématique

Le pilier présentant le taux de succès moyen le plus bas est l'« Europe innovante » : 17% des propositions de ce pilier impliquant des Bruxellois et 15% impliquant des Belges ont été retenues par la Commission, contre un taux de succès des propositions bruxelloises et belges de 22 à 23% pour les deux autres piliers principaux : les « Problématiques mondiales et compétitivité industrielle et l'« Excellence scientifique ». « Élargir la participation et renforcer l'espace européen de la recherche », qui compte quelques centaines de propositions, présente un taux de succès supérieur à la moyenne, tant à Bruxelles qu'en Belgique (30%).

Figure 10. Taux de succès des propositions selon le pilier (%), Région de Bruxelles-Capitale et Belgique

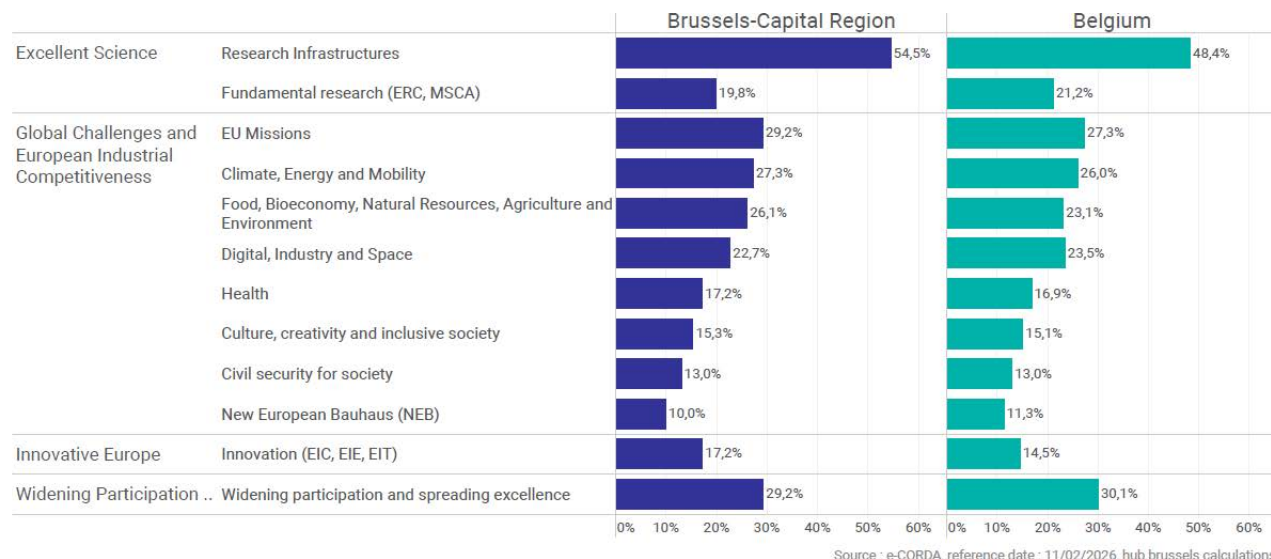


Avec un taux de succès de 55% à Bruxelles et 48% en Belgique, la thématique « Infrastructures de recherche », qui appartient au pilier « Excellence scientifique », devance largement les autres thématiques. Les propositions bruxelloises relatives aux « Missions de l'UE » (29%), au « Climat, Energie et Mobilité » (27%) et à l'« Alimentation, bioéconomie, ressources naturelles, agriculture et environnement » (26%) ont également été relativement mieux appréciées par la Commission européenne, avec des taux supérieurs à la moyenne de la Région.

A l'exception du « Numérique, Industrie et Espace » (23%), qui obtient le score moyen, les autres thématiques du Pilier 2 ont rencontré relativement moins de succès auprès de la

Commission, avec des taux allant de 10% à 17%. Sont concernées les thématiques relatives à la « Santé », la « Culture, créativité et société inclusive », la « Sécurité civile pour la société » et la Transition verte dans l'environnement bâti, c'est-à-dire le « NEB », pour New European Bauhaus.

Figure 11. Taux de succès des propositions selon la thématique, Région de Bruxelles-Capitale et Belgique



Success story



Les communes de **Saint-Gilles** et de **Bruxelles-Ville** ainsi que **Bruxelles Environnement** ont répondu à l'appel du coordinateur bruxellois Ecolise pour rejoindre le projet SOILSTICE (2026-2029) financé par la Mission Sols. Ce projet, qui accueille aussi le AISBL bruxelloise REVOLVE PLANET, contribuera à une gestion participative des sols en Europe regroupant les municipalités, les gestionnaires fonciers et les citoyens, intégrant des indicateurs mesurables de la santé des sols. Le budget total des Bruxellois s'élève à environ 1,68 millions d'euros.

Les soumissionnaires et bénéficiaires bruxellois

Concept-clé

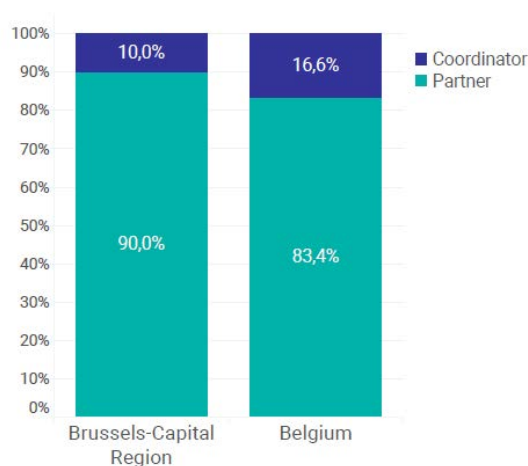


Un **soumissionnaire** est une entité juridique ayant déposé une proposition de projet, en réponse à un appel à propositions

Le rôle des soumissionnaires

Les soumissions bruxelloises comptent nettement plus de partenaires que de coordinateurs. Ainsi, **90%** des soumissions bruxelloises ont été introduites par des soumissionnaires jouant le rôle de **partenaire** d'une proposition de projet de recherche ou d'innovation, un pourcentage relativement plus élevé que le taux observé au niveau de la Belgique (83%) et de l'UE, 81%.

Figure 12. Répartition des soumissions selon le rôle du soumissionnaire, Région de Bruxelles-Capitale et Belgique



Source : e-CORDA, reference date : 11/02/2026, hub.brussels calculations

Success story



Entreprise bruxelloise active dans l'intelligence artificielle dans le secteur de la santé, **Kantify** (Meetsies) a co-coordonné, avec I-Stem, une entreprise française, un projet intitulé « The DREAMS » (Drug REpurposing and Artificial intelligence for Muscular disorders) (2023-2028) visant à ouvrir des voies inédites pour découvrir de nouveaux médicaments concernant des maladies rares. Ce projet a été mené avec 9 partenaires provenant de 6 pays. Avec le soutien de NCP Brussels, Kantify a bénéficié d'un financement de 1,6 million € (sur un total de 6,9 millions € pour l'ensemble du projet).

Le nombre et le pourcentage de soumissionnaires bruxellois

Au total, 3.614 organismes belges⁹, dont **1.540** Bruxellois, ont soumis une ou plusieurs demandes de financement depuis le lancement du Programme-Cadre Horizon Europe. En Belgique, **86%** des soumissionnaires sont localisés en **Région de Bruxelles-Capitale** ou en **Région flamande** (43% respectivement), tandis que près de 14% sont localisés en Région wallonne.

Si l'on exclut les organismes internationaux, la Région flamande représente un peu plus de la moitié des soumissionnaires (55%). Bien que la part de la Région bruxelloise baisse de 16% dans ce cas de figure, elle représente encore 27% des soumissionnaires belges, contre 18% pour la Région wallonne.

Concernant le nombre de submissions déposées par les organismes bruxellois, un peu moins de **61%** d'entre eux ont soumis **au minimum deux demandes de financement** : 29% en ont déposé entre 2 et 4, 13% entre 5 et 9, 17% de 10 à 49 et 2% au minimum 50 demandes.

Les Bruxellois sont relativement plus nombreux à soumettre plus de 10 demandes de financement : 17% des acteurs bruxellois sont dans ce cas de figure contre 11% au niveau de la Belgique.

Figure 13. Répartition des soumissionnaires selon la région (%)

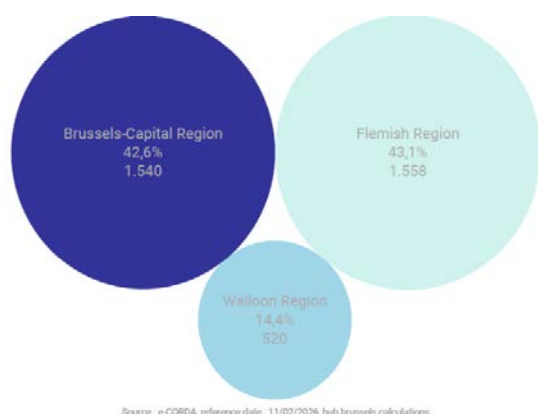
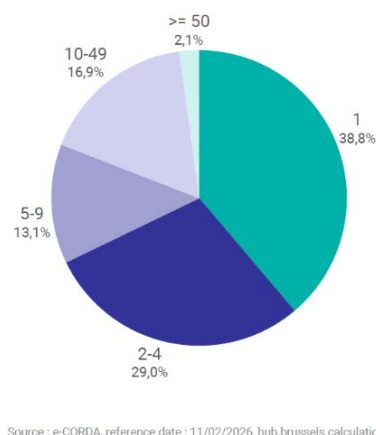


Figure 14. Répartition des soumissionnaires selon le nombre de submissions (%), Région de Bruxelles-Capitale



⁹ Les organismes Sirris et Centexbel ne sont comptabilisés qu'une seule fois à l'échelle de la Belgique. A l'échelle des régions, ils sont comptabilisés dans chacune des régions dans laquelle ils ont des activités de recherche (voir méthodologie).

Le nombre et le pourcentage de bénéficiaires bruxellois

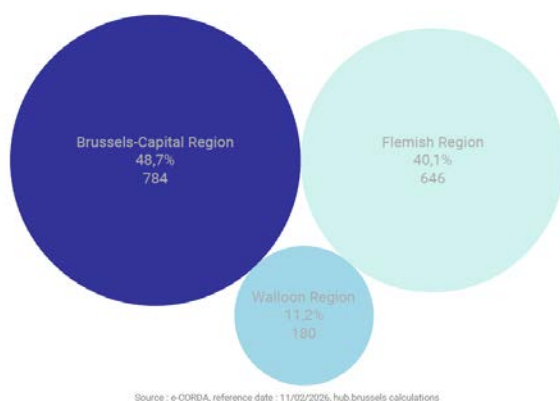
Concept-clé



Un **bénéficiaire** est une entité juridique menant une action ou une partie d'une action relative au Programme-Cadre Horizon Europe. Il a des droits et des obligations à l'égard de l'UE ou d'un autre organisme de financement selon les termes des règles de participation d'Horizon Europe.

Parmi les 1.607 bénéficiaires belges du programme, **784** sont des **organismes bruxellois**, soit une part de **49%** dans le total belge¹⁰. Si l'on exclut les organismes internationaux, le nombre de bénéficiaires bruxellois s'élève à 307, soit une part de 28%, ce qui représente une partie importante des bénéficiaires belges hors organismes internationaux.

Figure 15. Répartition des bénéficiaires selon la région (%)



Source : e-CORDA, reference date : 11/02/2026, hub.brussels calculations

Les financements octroyés

La Région bruxelloise a obtenu 33% du montant des financements attribués à des entités belges et 2,3% de l'ensemble du financement européen (Tableau 1). A titre de comparaison, la Région de Bruxelles-Capitale représente 13% des dépenses intérieures brutes en R&D¹¹. Ces dernières s'élevant à 2,5 milliards € en 2023, le montant obtenu via Horizon Europe par les Bruxellois correspond par conséquent en moyenne à 11% des dépenses intérieures brutes en R&D par an¹².

¹⁰ Les organismes Sirris et Centexbel ne sont comptabilisés qu'une seule fois à l'échelle de la Belgique. A l'échelle des régions, ils sont comptabilisés dans chacune des régions dans laquelle ils ont des activités de recherche (voir méthodologie).

¹¹ IBSA-Belspo, 2023.

¹² Le montant moyen de financement obtenu par la RBC via Horizon Europe est d'environ 285 millions € par an.

Il est à noter que le montant moyen de financement¹³ attribué aux participations bruxelloises (420.386 €) est nettement plus faible que le montant reçu par les acteurs flamands (730.044€) et celui attribué aux participants wallons (514.112 €) et légèrement inférieur au montant moyen perçu par les participants de l'ensemble du programme Horizon Europe (433.445 €)¹⁴.

Le montant de financement¹⁵ accordé aux Bruxellois s'élève en moyenne à 80% du budget total des projets, un pourcentage similaire à la moyenne nationale (80%) et à la moyenne à l'échelle de l'ensemble du programme (79%).

Tableau 1. Montants totaux des financements octroyés aux bénéficiaires belges (tous types d'acteurs y compris OI), budget total des participations, pourcentage de financement par rapport au budget total des participations et nombre de participations

		RBC	RF	RW	Belgique	Horizon Europe
Financement	Montant total €	1.425.107.223	2.528.871.289	352.680.984	4.307.901.557	61.023.864.934
	Part/Belgique (%)	33,1%	58,7%	8,2%	100,0%	
	Part/Horizon Europe (%)	2,3%	4,1%	0,6%	7,1%	100%
	Montant moyen €	420.386	730.044	514.112	571.112	433.445
Budget	Montant total €	1.791.012.608	3.096.957.611	469.466.874	5.358.679.155	77.084.342.499
	Montant moyen €	528.322	894.041	684.354	710.417	547.521
F/B	Financement/Budget (%)	79,6%	81,7%	75,1%	80,4%	79,2%
Particip.	Participations	3.390	3.464	686	7.543	140.788
	Part/Belgique (%)	44,9%	45,9%	9,1%	100,0%	
	Part/Horizon Europe (%)	2,4%	2,5%	0,5%	5,4%	100%

Si l'on exclut les organismes internationaux, fortement présents en RBC, la part de la Région de Bruxelles-Capitale dans le financement obtenu par la Belgique passe à 18% tandis que la part de la Belgique dans le financement global de l'UE se réduit de 7,1% à 5,1%. Hors organismes internationaux, la Région de Bruxelles-Capitale parvient encore à capter 0,9% du montant total du Programme. La part du financement européen dans le budget des acteurs bruxellois se réduit néanmoins de quelques points de pourcentage : 74% au lieu de 80% si l'on tient compte de l'ensemble des acteurs bruxellois participant au Programme.

¹³ Le montant de financement moyen par participation est obtenu en divisant le montant total de financement obtenu par le nombre de participations au programme.

¹⁴ Calculs hub.brussels

¹⁵ Financement calculé sur base de la "Net-EU Contribution".

Tableau 2. Montants totaux des financements octroyés aux bénéficiaires belges hors Organismes internationaux, budget total des participations, pourcentage de financement par rapport au budget total des participations et nombre de participations

		RBC	RF	RW	Belgique	Horizon Europe*
Financement	Montant total €	558.795.804	2.192.116.528	344.485.478	3.096.639.871	61.023.864.934
	Part/Belgique (%)	18,0%	70,8%	11,1%	100,0%	
	Part/Horizon Europe (%)	0,9%	3,6%	0,6%	5,1%	100%
	Montant moyen €	393.241	656.519	527.543	571.758	433.445
Budget	Montant total €	751.500.922	2.697.140.586	460.551.525	3.910.435.094	77.084.342.499
	Montant moyen €	528.854	807.769	705.286	722.015	547.521
F/B	Financement/Budget (%)	74,4%	81,3%	74,8%	79,2%	79,2%
Particip.	Participations	1.421	3.339	653	5.416	140.788
	Part/Belgique (%)	26,2%	61,7%	12,1%	100%	
	Part/Horizon Europe (%)	1,0%	2,4%	0,5%	3,8%	100%

* : y compris les organismes internationaux

Les principaux participants bruxellois

Le tableau 3 présente les 50 principaux participants bruxellois sur base du montant obtenu dans le cadre des contrats signés et projets clôturés.

Le plus grand bénéficiaire bruxellois du Programme Horizon Europe est une AISBL de droit belge active dans le financement de réseaux de recherche et d'innovation : la **Coopération européenne en science et technologie** (COST association) (273 millions €).

Les champions des participations au programme, en nombre de contrats signés/clôturés et en montants perçus - juste après COST - sont indubitablement les universités **VUB** et **ULB**, avec un montant total de 189,2 millions € et 314 participations.

Juste après ces deux universités, se trouve une autre AISBL de droit belge établie en RBC, **28DIGITAL**, fondé à l'initiative de l'Institut Européen de l'Innovation et de la Technologie (EIT). 28DIGITAL a bénéficié d'un financement de 1,1 milliard d'euros et d'un accompagnement stratégique de la part de l'EIT pendant 15 ans, en tant que Communauté de la Connaissance et de l'Innovation (CCI) de l'EIT. Suite à la signature d'un protocole de coopération, l'EIT et 28DIGITAL collaborent afin de stimuler davantage l'innovation en matière de transformation numérique en Europe et au-delà¹⁶. Si elle peut soutenir directement les innovations dans toute l'Union, elle doit aussi contribuer à développer et renforcer les écosystèmes d'innovation¹⁷.

¹⁶ <https://28digital.eu/>

¹⁷ Ainsi, 28DIGITAL ne bénéficie pas seulement de financements d'Horizon Europe pour des projets dédiés aux Communautés de la Connaissance et de l'Innovation. L'organisation est également partenaire dans plusieurs consortia de projets sous le pilier II (Cluster 3 « Sécurité civile pour la société », et Cluster 4 (Digital, Industrie et Espace), et le pilier III (EIE – European innovation Ecosystems). En outre, 28DIGITAL est partenaire de projets financés par les programmes Digital Europe, Erasmus 2027 et Single Market Programme.

Parmi les entreprises, on relèvera notamment la participation des PME AVESTA (Battery & Energy Engineering), WHITE RESEARCH SRL, INNOVATION IN RESEARCH & ENGINEERING SOLUTIONS, TIME.LEX, SEASCAPE BELGIUM, ZABALA BRUSSELS, SYNERGIST SERVICES et BEEODIVERSITY.

Hors du Top 50 mais avec des montants de plus d'1 million €, citons en outre les PME suivantes : VOXELSENSORS, INLECOM GROUP, AXILES BIONICS, ARCTIK SRL, RELIABILITY AND SAFETY TECHNICAL CENTER, ACUMENIST, EIT RAWMATERIALS CLC WEST, EVENFLOW, TECH TOUR EUROPE SA, TECHNOPSIS CONSULTING GROUP BELGIUM, WATT4EVER, INNOVATION SPRINT, STICKYDOT SRL, META SRL, MEETSIES SA, PRACSIS, VEOVAR, OCTAVE, KEA EUROPEAN AFFAIRS, ECORYS BRUSSELS NV, BEINFLUENCE, MOVERIM SRL, CLERENS, EUROCORE CONSULTING, TIPIK COMMUNICATION AGENCY SA.

Success story



Beeodiversity est une entreprise bruxelloise dont l'objectif est de développer de manière scientifique des projets aidant à la régénération de la biodiversité.

Ses projets BeeOimpact (2023-2025) et BeeOmetrics (2024-2027), développant des solutions basées sur l'écosystème des abeilles pour obtenir des mesures et des données concernant la biodiversité, ont bénéficié non pas de une mais de deux subventions via Horizon Europe. Une première fois en 2022 via « l'EIC Accelerator », une seconde en 2024 via « l'EIC Transition » pour un montant total de 4,2 millions €. En 2026, via le projet collaboratif ECOPESIA (2026-2031), Beeodiversity a en outre bénéficié d'un financement d'un peu plus de 299.000 €. ECOPESIA envisage l'agriculture européenne comme un ensemble de systèmes multifonctionnels qui restaurent les écosystèmes et renforcent la résilience climatique au-delà de la simple production alimentaire.

Tableau 3. Nom, nombre de participations et financement des 50 premiers bénéficiaires en fonction du montant obtenu, contrats signés et projets clôturés, Région de Bruxelles-Capitale

Nom	Nombre de participations	Financement
COST ASSOCIATION	3	273.000.000
VRIJE UNIVERSITEIT BRUSSEL	196	121.779.490
UNIVERSITE LIBRE DE BRUXELLES	118	67.379.001
28DIGITAL	31	52.102.897
AVESTA HOLDING	24	21.479.407
EUROPEAN ROAD TRANSPORT TELEMATICS IMPLEMENTATION COORDINATION ORGANISATION - INTELLIGENT TRANSPORT SYSTEMS & SERVICES EUROPE	37	18.485.124
HERCULESSTICHTING	22	18.454.700
EUROPEAN ORGANISATION FOR RESEARCH AND TREATMENT OF CANCER AISBL	7	16.604.967

CENTRUM VOOR ONDERZOEK IN DIERGENEESKUNDE EN AGROCHEMIE - CODA	35	16.561.925
WHITE RESEARCH SRL	36	13.418.873
EUROCITIES ASBL	16	13.313.142
THE LISBON COUNCIL FOR ECONOMIC COMPETITIVENESS ASBL	25	11.509.343
FONDS DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE- FNRS	27	10.919.633
EBRAINS	11	10.358.467
EUREKA NETWORK	3	10.300.563
ARCELORMITTAL BELGIUM NV	6	9.742.655
RETIREMENT SAVINGS VEHICLE FOR EUROPEAN RESEARCH INSTITUTIONS	3	8.348.627
POLIS	32	7.977.030
REVOLVE PLANET	21	7.845.000
INNOVATION IN RESEARCH & ENGINEERING SOLUTIONS	23	7.670.875
MARIE CURIE ALUMNI ASSOCIATION	10	7.566.249
ALLIANCE FOR LOGISTICS INNOVATION THROUGH COLLABORATION IN EUROPE	23	7.222.155
TIMELEX	30	7.107.719
BRUSSELS RESEARCH AND INNOVATION CENTER FOR GREEN TECHNOLOGIES	5	6.982.438
UNION INTERNATIONALE DES TRANSPORTS PUBLICS	15	6.353.023
INSTITUT ROYAL DES SCIENCES NATURELLES DE BELGIQUE	22	6.157.807
EUROPEAN NETWORK OF LIVING LABS IVZW	19	6.096.129
OPEN ACCESS IN THE EUROPEAN AREA THROUGH SCHOLARLY COMMUNICATION	10	5.918.107
EIGEN VERMOGEN VAN HET INSTITUUT VOOR NATUUR- EN BOSONDERZOEK	13	5.446.738
EUROPEAN FOOD INFORMATION COUNCIL	16	5.419.550
SERVICE PUBLIC FEDERAL DE PROGRAMMATION POLITIQUE SCIENTIFIQUE	13	5.406.217
ASSOCIATION EUROPEENNE POUR L'INNOVATION DANS LE DEVELOPPEMENT LOCAL	15	5.229.358
THE DEMOCRATIC SOCIETY AISBL	10	5.115.194
SEASCAPE BELGIUM	12	5.103.629
GREENOVATE ! EUROPE	21	5.095.825
TOYOTA MOTOR EUROPE NV	21	5.057.414
INNOVIRIS	10	5.037.804
CENTRE D'ETUDES WALLON D'ASSEMBLAGE ET CONTROLE DES MATERIAUX ASBL	6	5.029.445
CENTRE FOR EUROPEAN POLICY STUDIES	17	4.984.121
WATER EUROPE	26	4.956.044
ZABALA BRUSSELS	19	4.529.664
ORGANISATION OF EUROPEAN CANCER INSTITUTES	3	4.486.425
SYNERGIST SERVICES	2	4.433.606
EUROPEAN RESEARCH INFRASTRUCTURE ON HIGHLY PATHOGENIC AGENTS	9	4.365.277

BEEODIVERSITY	2	4.232.043
EUROPEAN OPEN SCIENCE CLOUD ASSOCIATION AISBL	3	4.145.563
EUROPEAN DIGITAL SME ALLIANCE	8	4.135.406
SOLVAY SA	4	4.014.112
ASSOCIATION HOSPITALIERE DE BRUXELLES-CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE JULES BORDET	7	3.962.984
OPEN & AGILE SMART CITIES	9	3.862.250

Les résultats de la RBC selon le type d'acteur

Les soumissions et participations

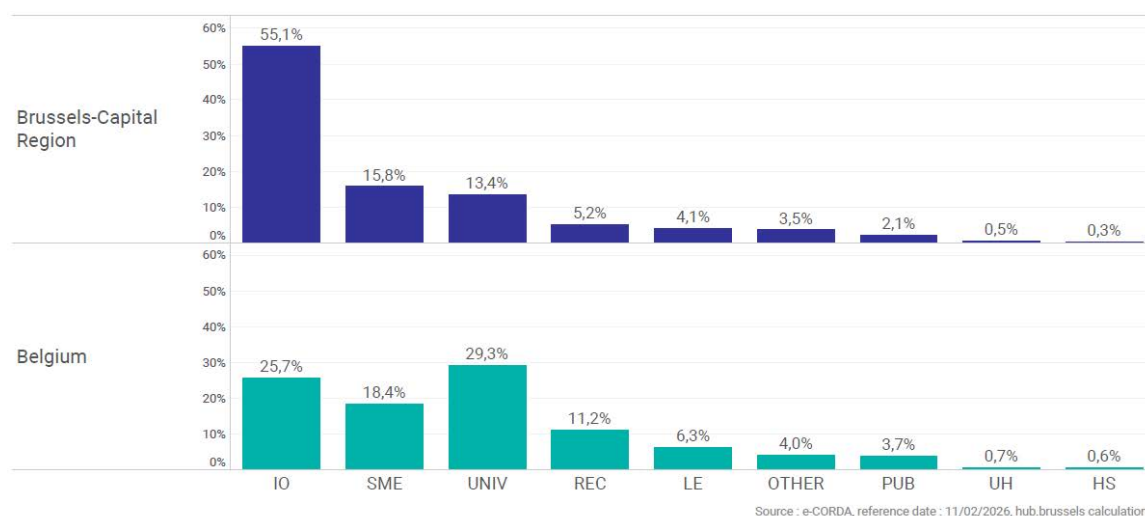
Les soumissions

La répartition des soumissions selon le type d'acteur varie fortement selon la région. Si les universités introduisent le plus grand nombre de demandes de financement à l'échelle de la Belgique (29%), ce sont les **organismes internationaux** qui jouent ce rôle au niveau de la Région de Bruxelles-Capitale (55%). Avec une part de 16% des demandes bruxelloises de financement, les **PME** occupent la deuxième place en termes de nombre de soumissions déposées, suivies par les **universités** (13%)

Par ailleurs, en termes de chiffres bruts, depuis le début du lancement de ce programme, les organismes internationaux situés à Bruxelles ont introduit 7.519 demandes, les PME 2.151 et les universités 1.832. Les autres catégories d'organismes se retrouvent à une bonne distance de ce trio de tête : les centres de recherche (711), les grandes entreprises (564), les associations (Autre) (483), le secteur public (287), les hôpitaux universitaires (64) et les hautes écoles (43).

A l'échelle de la Belgique, les organismes internationaux (26%) et les PME (18%) occupent les deuxième et troisième places sur le podium.

Figure 16. Répartition des soumissions selon le type d'acteur (%), Région de Bruxelles-Capitale et Belgique



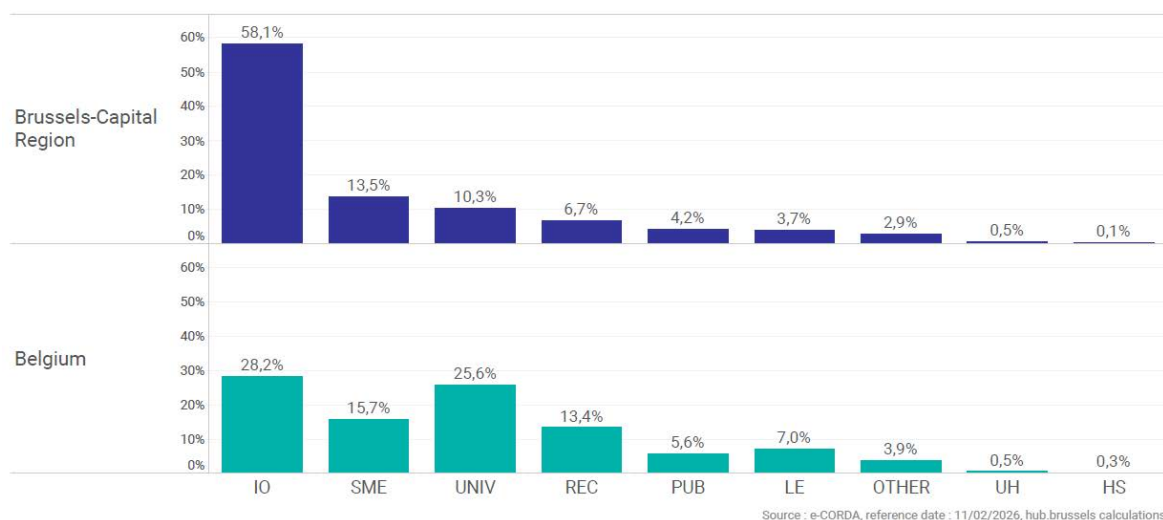
La Région de Bruxelles-Capitale occupe une place non négligeable dans les soumissions belges des organismes internationaux (92% émanent de la RBC), des « Associations (Autre) » (38%), des PME (37%), des hôpitaux universitaires (30%), et des grandes entreprises (28%).

Les participations

Plus de la moitié des soumissions bruxelloises financées sont des demandes émanant d'**organismes internationaux** (58%). Les **PME** occupent la deuxième position, avec une part de 14% dans le total des participations tandis que les universités (10%), les centres de recherche (7%) occupent les places suivantes en termes de projets bruxellois financés, tandis que le secteur public devance de peu les grandes entreprises avec une part de 4% dans les participations au Programme-Cadre Horizon Europe.

En termes de nombres bruts de participations, cela donne les résultats suivants pour Bruxelles : 1.969 demandes de financement accordées aux organismes internationaux, 459 aux PME, 348 aux universités, 226 aux centres de recherche, 141 au secteur public, 127 aux grandes entreprises, 98 aux associations (Autre), 17 aux hôpitaux universitaires et 5 aux hautes écoles.

Figure 17. Répartition des participations selon le type d'acteur (%), Région de Bruxelles-Capitale et Belgique



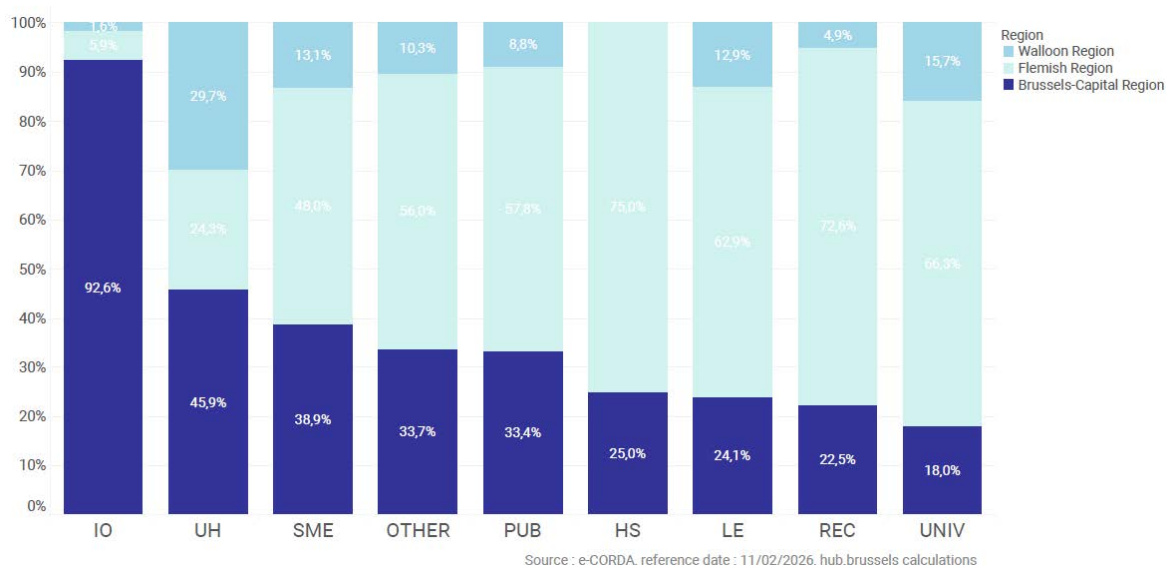
Success story



Le projet SUN4Ukraine (Sustainable Urban Net Zero Network for Ukraine) (2024-2028), coordonné par **EUROCITIES**, rassemble des villes ukrainiennes autour de la mission « 100 villes climatiquement neutres et intelligentes » de l'UE, grâce au renforcement des capacités, à l'expertise technique, aux jumelages, à la gouvernance à plusieurs niveaux et aux politiques visant à les aider à adopter des objectifs de neutralité climatique et à intégrer cette neutralité dans leurs plans de reconstruction. EURO CITIES et deux autres organisations basées à Bruxelles, le Conseil des communes et régions d'Europe et Democratic Society AISBL, ont reçu 1,8 million d'euros sur un montant total de près de 5 millions d'euros alloué à l'ensemble du projet.

La présence de nombreux organismes internationaux à Bruxelles se reflète à nouveau dans les participations au Programme-Cadre Horizon Europe : la Région de Bruxelles-Capitale représente ainsi la quasi-totalité des demandes des organismes internationaux belges ayant obtenu un financement de la Commission européenne (93%). A noter que les hôpitaux universitaires et les PME bruxelloises occupent une place de choix avec une part de 46% et de 39% dans leurs catégories respectives. Les associations (Autre) et le secteur public localisés à Bruxelles sont également relativement bien représentés avec des parts de 33 à 34% dans les participations belges.

Figure 18. Part des régions dans les participations selon le type d'acteur (%)



Les soumissionnaires et bénéficiaires

Les soumissionnaires

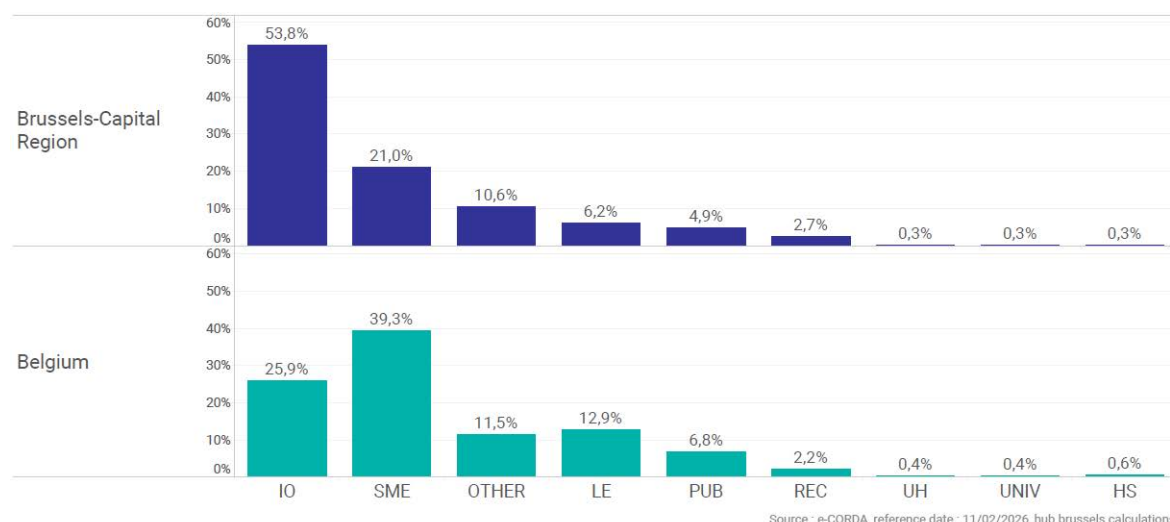
Alors qu'en Région de Bruxelles-Capitale les **organismes internationaux** représentent plus de la moitié des soumissionnaires (54%), à l'échelle de la Belgique, ce sont les PME qui occupent la première place avec une part de 39% des organismes soumissionnaires. A Bruxelles, un peu plus d'un soumissionnaire sur 5 est une **PME** et 1 sur 16 une grande entreprise. Enfin, 1 soumissionnaire sur 10 fait partie de la catégorie « Associations (autre) » qui regroupe essentiellement des ASBL.

Success story



La PME **VoxelSensors**, située à Bruxelles, est une entreprise travaillant au frontière de la physique, de l'informatique et de la réalité augmentée. Son projet SPAES (2025-2027) propose une architecture de capteur révolutionnaire pour la réalisation d'images en 3D basée sur le balayage laser. La société a répondu à l'appel à propositions ouvert par l'accélérateur EIC (avec 803 autres entreprises) et a été sélectionnée, avec 70 autres entreprises, pour bénéficier d'un soutien, d'un montant total de 2,5 millions €, afin d'accélérer le déploiement de cette nouvelle technologie sur le marché.

Figure 19. Répartition des soumissionnaires selon le type d'acteur (%), Région de Bruxelles-Capitale et Belgique



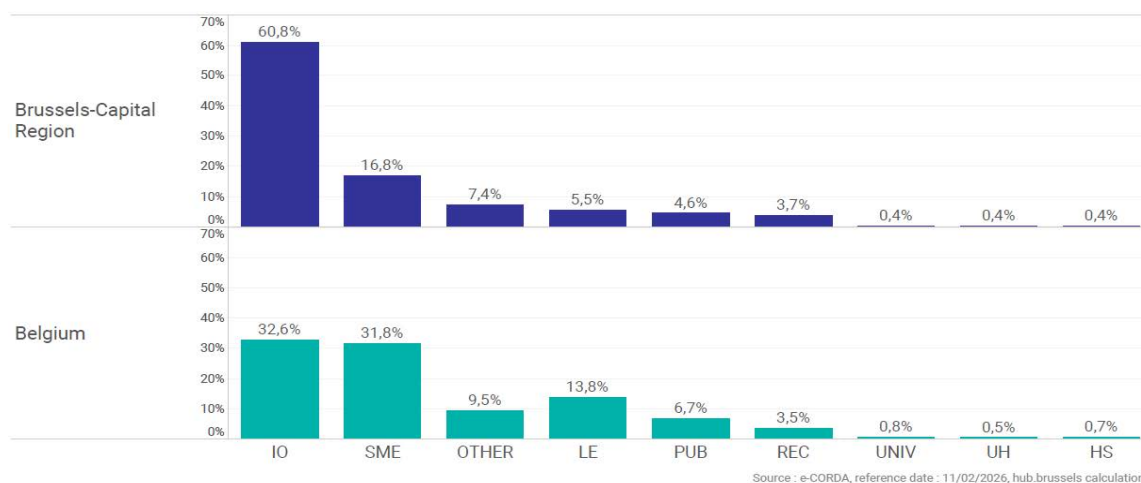
Parmi les soumissionnaires belges, la Région de Bruxelles-Capitale représente la très grande majorité des organismes internationaux (89%), 48% ces centres de recherche, 39% des associations (Autre) et des hôpitaux universitaires, 31% du secteur public, 29% des universités, 23% des PME, 22% des hautes écoles et 20% des grandes entreprises.

Les bénéficiaires

En ce qui concerne les bénéficiaires bruxellois, ceux-ci sont en large majorité des **organisations internationales** (61%). Viennent ensuite les **PME** (17%), les associations (autre) (7%), les grandes entreprises (6%), les organismes publics (5%) et les centres de recherche (4%). Les universités, les hôpitaux universitaires et les hautes écoles représentent tous moins de 1% des bénéficiaires bruxellois.

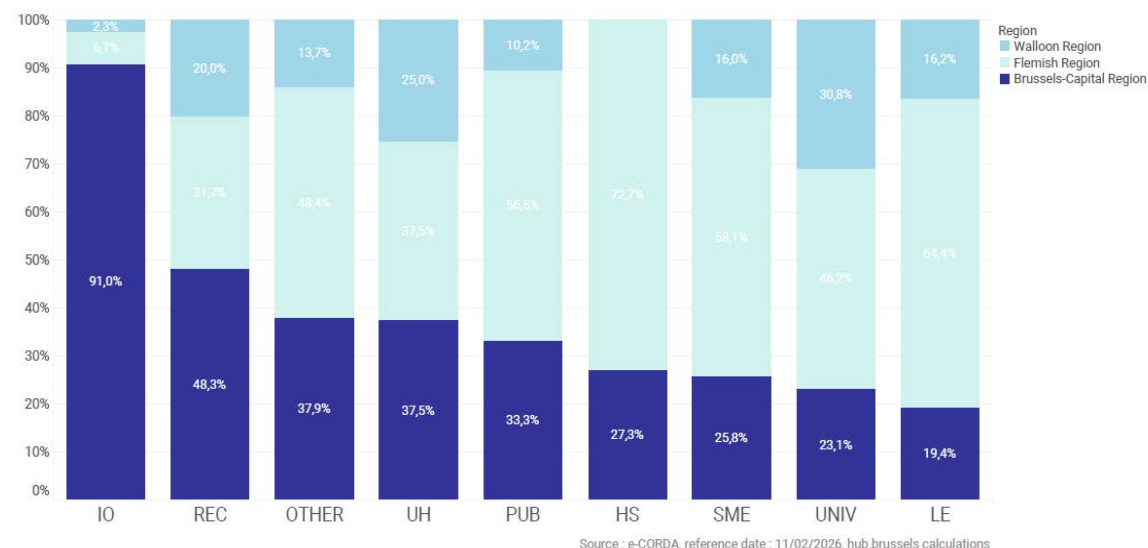
A l'échelle de la Belgique, la répartition est très différente : les institutions internationales sont au coude à coude avec les PME, avec des parts respectives avoisinant les 32 à 33%, tandis que les grandes entreprises, avec une part de 14%, arrivent en troisième position parmi les bénéficiaires d'Horizon Europe.

Figure 20. Répartition des bénéficiaires selon le type d'acteur (%), Région de Bruxelles-Capitale et Belgique



La répartition des bénéficiaires selon la région nous révèle la bonne performance des acteurs bruxellois : la Région de Bruxelles-Capitale est majoritaire au sein des organismes internationaux (91%) et très bien représentée au sein des centres de recherche (48%), des associations (autre) (38%), des hôpitaux universitaires (38%), du secteur public (33%) mais également des autres acteurs que sont les hautes écoles (27%), les PME (26%), les universités (23%) ou les grandes entreprises (19%).

Figure 21. Part des régions dans les bénéficiaires selon le type d'acteur (%)



Les financements octroyés

Sur les 1,425 milliard € attribués à des projets de recherche ou d'innovation bruxellois, les **organismes internationaux** en ont obtenu 762 millions €, soit 61% du montant total. Les **universités** occupent la deuxième position avec une part de 14% (205 millions €) tandis que les **PME** (159 millions €) et les **centres de recherche** (102 millions €) suivent avec une part de 11% et 7%. Les grandes entreprises (37,5 millions €), les associations (autre) (26,3 millions €) et le secteur public (21 millions €), pour leur part, ont obtenu entre un peu plus d'1% et près de 3% du financement européen accordé à des Bruxellois.

Les PME parviennent ainsi à capter 81% du financement accordé au secteur privé en Région de Bruxelles-Capitale (73% en Belgique) ; le secteur privé englobant les PME et les grandes entreprises bruxelloises.

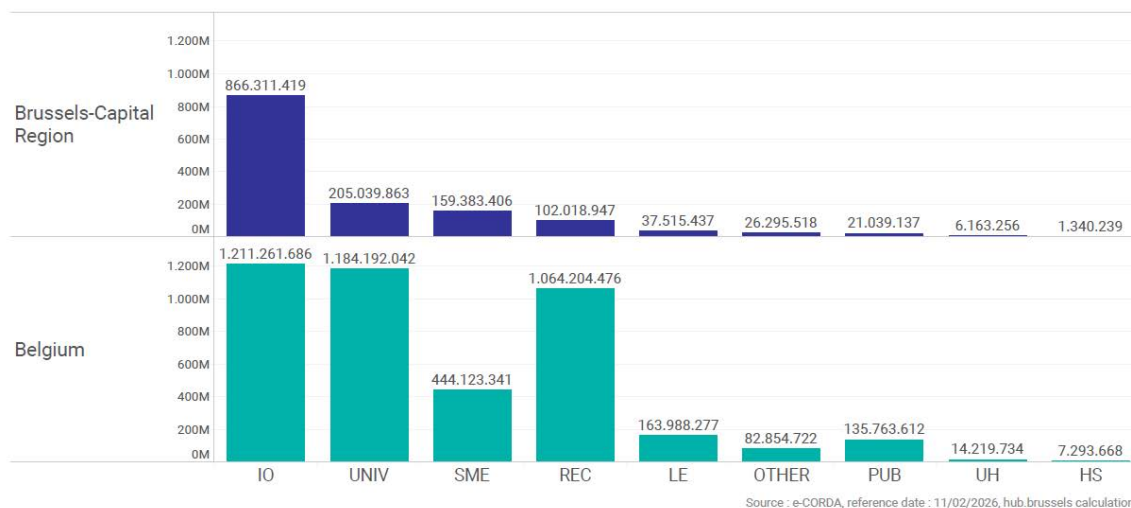
A l'échelle de la Belgique, le trio de tête est constitué des organismes internationaux (28%), des universités (28%) et des centres de recherche (25%), qui s'arrogent 80% des contributions financières.

Success story



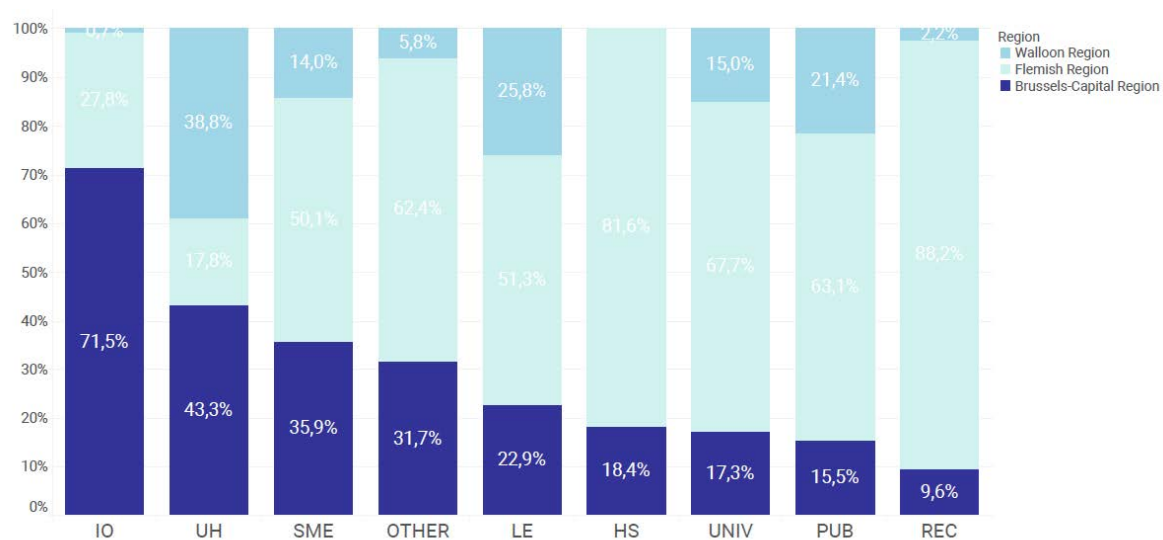
Fournisseur de solutions de stockage d'énergie via des batteries recyclées, la PME **Octave** a bénéficié du soutien de « l'EIC Accelerator » dans le cadre du développement d'une nouvelle technologie permettant une meilleure gestion de la batterie et de l'énergie et, in fine, une durée de vie prolongée, une surveillance améliorée et une maintenance prédictive. Grâce à sa participation au projet IBEMS-SeliBat (2022-2025), la PME a bénéficié d'un subside d'1 million €.

Figure 22. Montant de financement obtenu selon le type d'acteur, Région de Bruxelles-Capitale et Belgique (€)



On soulignera la part relativement importante obtenue par ces différents acteurs bruxellois : 72% des financements attribués à la Belgique pour les organismes internationaux, 43% pour les hôpitaux universitaires, 36% pour les PME et 32% pour les associations (Autre).

Figure 23. Part des régions dans le montant de financement obtenu, selon le type d'acteur (%)



Source : e-CORDA, reference date : 11/02/2026, hub.brussels calculations

Les thématiques prioritaires de la RBC et les cibles de NCP Brussels

Priorités de la RBC et cibles de NCP Brussels : les soumissions et participations

Sur les 13.654 **soumissions** déposées par les candidats bruxellois, **11.987** relèvent de thématiques couvertes par le **mandat de NCP Brussels** (88%) et **11.417** de **thématiques prioritaires** de la Région de Bruxelles-Capitale (84%), définies selon le Plan Régional pour l'Innovation¹⁸ couvrant la période 2021-2027.

Parmi les soumissions financées, le pourcentage des **participations** alignées sur les cibles de NCP Brussels s'élève à 90%, tandis que la part des participations correspondant à des thématiques prioritaires de la Région s'élève à 83%.

Si l'on exclut la « Protection et sécurité » au sein de la thématique « Sécurité civile » et l'« Espace » au sein du Pilier « Numérique, Industrie, Espace », les soumissions et les participations relevant des thématiques prioritaires représentent respectivement 81% et 82% de l'ensemble des dossiers déposés et financés. Plus de 80% des soumissions ayant reçu un financement sont dès lors des projets de recherche ou d'innovation dont les thématiques sont reprises dans la liste plus restreinte des priorités de la RBC.

Sur les 2.151 demandes de financement introduites par des PME bruxelloises, 91% d'entre elles concernaient des thématiques prioritaires de la RBC. 459 soumissions de PME ont obtenu un financement, dont 86% sont des projets à caractère prioritaire pour la Région.

Enfin, parmi les 2.324 **projets** bruxellois financés dans le cadre du programme Horizon Europe, **1.877** concernent une **thématique prioritaire** de la Région, correspondant à un taux de 81%.

¹⁸ [Plan Régional pour l'Innovation de la Région de Bruxelles-Capitale](#)

Tableau 4. Nombre de soumissions/participations dans une des thématiques couvertes par NCP Brussels, nombre de soumissions/participations dans les thématiques prioritaires de la RBC et pourcentage par rapport au nombre de soumissions/participations en RBC. Total, hors OI et PME

	Soumissions			Participations		
	Total	Hors OI	PME	Total	Hors OI	PME
RBC	13.654	6.135	2.151	3.390	1.421	459
Scope NCP	11.987	4.905	2.060	3.041	1165	442
Scope NCP (%)	88%	80%	96%	90%	82%	96%
Priorités RBC, y compris « Cybersécurité »	11.047	4.460	1.907	2.764	1.033	388
Priorités RBC, y compris « Cybersécurité » (%)	81%	73%	89%	82%	73%	85%
Priorités RBC, y compris « Cybersécurité et Protection et sécurité »	11.417	4.655	1.962	2.822	1.068	396
Priorités RBC, y compris « Cybersécurité et Protection et sécurité » (%)	84%	76%	91%	83%	75%	86%

*Y compris Cybersécurité

Priorités de la RBC : les financements par thème

Depuis le début du programme, l'UE a octroyé 978,7 millions € à des projets de recherche ou d'innovation bruxellois, hors recherche fondamentale, couvrant des thématiques prioritaires de la Région, ce qui correspond à **69% du montant octroyé à l'ensemble des participations bruxelloises**. Hors « Protection et sécurité civile », les Bruxellois ont obtenu 966,4 millions € dans le cadre du financement de projets relevant des thématiques prioritaires de la Région.

« Climat, Energie et Mobilité », « Alimentation, bioéconomie, ressources naturelles, agriculture et environnement » et « Numérique, Industrie¹⁹ » sont les thématiques phares avec une part totale de 55% dans le financement octroyé aux participations couvrant des thématiques prioritaires de la RBC. Ces différentes catégories représentent chacune 15% à 23% des financements octroyés aux projets couvrant des thématiques prioritaires à Bruxelles.

Après ces trois leaders, l'« Innovation », les « Missions de l'UE » et la « Santé » sont au coude à coude avec une part de 11% dans les thématiques prioritaires de la Région. La « Culture, Créativité et Société inclusive » se distingue en outre par une part relativement élevée de 7,5%.

Par contre, ce sont les thématiques « Nouveau Bauhaus », « Missions de l'UE », « Infrastructures de recherche », « Sécurité civile », « Culture, Créativité et Société inclusive », « Infrastructures de recherche » et « Sécurité civile » qui ont obtenu le taux de financement le plus élevé : près de 90% à 100% du budget prévu est financé par la Commission européenne dans ces thématiques. En moyenne, les participations financées qui relèvent des thématiques prioritaires de la Région ont obtenu un taux de financement légèrement inférieur au taux observé pour l'ensemble des participations bruxelloises (73% contre 80%).

¹⁹ Les participations relatives à l'Espace n'ont pas été retenues comme prioritaires.

Tableau 5. Montants et pourcentages de financement attribués aux bénéficiaires RBC et budgets des projets des bénéficiaires RBC, pour les thématiques prioritaires de la Région

	Financement (€)	Budget (€)	Financement /Budget (%)	Financement (% Priorités)	Financement (% Total)	Budget (% Priorités)	Budget (% Total)
Climat, Energie et Mobilité	225.424.659	356.528.972	63,2%	23,0%	15,8%	26,7%	19,9%
Alimentation, bioéconomie, ressources naturelles, agriculture et environnement	160.623.377	217.396.036	73,9%	16,4%	11,3%	16,3%	12,1%
Numérique, Industrie, Espace - hors « Espace »	148.207.014	200.196.080	74,0%	15,1%	10,4%	15,0%	11,2%
Missions de l'UE	106.933.838	110.016.414	97,2%	10,9%	7,5%	8,2%	6,1%
Innovation	106.248.700	152.502.873	69,7%	10,9%	7,5%	11,4%	8,5%
Santé	105.685.880	162.733.479	64,9%	10,8%	7,4%	12,2%	9,1%
Culture, créativité et société inclusive	73.384.774	82.127.630	89,4%	7,5%	5,1%	6,1%	4,6%
Infrastructures de recherche	34.991.097	37.202.611	94,1%	3,6%	2,5%	2,8%	2,1%
Sécurité civile – « Cybersécurité »	3.840.188	4.075.313	94,2%	0,4%	0,3%	0,3%	0,2%
Nouveau Bauhaus (NEB)	1.039.304	1.039.304	100,0%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%
Sous-total – Priorités RBC *	966.378.831	1.323.818.711	73,0%	98,7%	67,8%	99,0%	73,9%
Sécurité civile – « Protection et sécurité »	12.329.035	12.855.482	95,9%	1,3%	0,9%	1,0%	0,7%
Total – Priorités RBC	978.707.867	1.336.674.193	73,2%	100,0%	68,7%	100,0%	74,6%
Total général	1.425.107.223	1.791.012.608	79,6%		100,0%		100,0%

* à l'exclusion de « Sécurité civile - Protection et sécurité » et « Espace »

Annexe 1 - Méthodologie et glossaire

Méthodologie

Avertissement



Les résultats de ce rapport sont établis sur base d'une méthodologie de traitement des données qui permet un affinage des données directement extraites de la base de données de la Commission européenne. Les chiffres tels que le taux de succès des propositions soumises peuvent donc légèrement différer des publications de la Commission européenne.

Les données analysées dans ce rapport sont issues de la banque de données e-CORDA (External Common Research Data Warehouse) de la Commission européenne, avec accès restreints au niveau de la gouvernance du Programme. Elles couvrent l'ensemble des appels à propositions clôturés depuis le lancement du programme Horizon Europe. Elles ne couvrent pas les appels des partenariats co-financés « DUT » et « Eurostars », qui ne sont pas gérés directement par la Commission Européenne. Bien qu'elles aient été extraites le 03/06/2026, la date de référence des données est le 11/02/2026 (date de la dernière mise à jour de la Commission européenne au 03/06/2026).

Seules les soumissions et propositions éligibles et disposant d'un statut de sortie « Principal », « Réserve », « Pas d'argent » ou « Rejeté » ont été prises en compte dans le cadre de ce rapport. Celles qui ne présentaient pas de statut de sortie ou un statut « Inadmissible », « Retiré » ou « Inéligible » ont été retirées²⁰.

Toutes les participations au programme ainsi que les projets financés ont été retenus dans le cadre de cette analyse, à l'exception des participations apparaissant en double dans la base de données²¹.

La méthodologie utilisée pour le traitement des données relatives au programme Horizon Europe s'inspire largement de la méthodologie développée par hub.brussels dans le cadre de l'analyse des données relatives aux 7^{ième} et 8^{ième} Programmes-Cadres, FP7 et H2020.

Il est à noter à ce sujet que :

- les données relatives aux soumissions sont auto-déclarées par les soumissionnaires et non vérifiées par la Commission européenne ;
- la taille des entreprises n'est vérifiée que dans certains cas par la Commission (ex : pour les bénéficiaires de l'EIC).

²⁰ Sur l'ensemble des 694.906 soumissions, 2.016 ne disposaient pas d'un statut de sortie, 1.284 faisaient état d'un statut « Retiré », 2.634 étaient jugées inadmissibles et 8.316 inéligibles. La base de données de départ utilisée dans le cadre de ce rapport comptait dès lors 680.656 soumissions jugées pertinentes, avant intégration des participations n'apparaissant pas dans les soumissions.

²¹ Les participations en double supprimées dans le cadre de cette analyse affichaient un statut de retrait (Partner removal status) « Terminé ».

Le traitement des données consiste à :

- rechercher des soumissionnaires belges qui seraient mal localisés et supprimer les soumissionnaires étrangers attribués à la Belgique ;
- supprimer les doublons éventuels ;
- regrouper les mêmes entités sous un seul code d'identification (PIC - Participant Identification Code) ;
- assurer la correspondance entre le fichier relatif aux participations financées, d'une part, et le fichier relatif aux soumissions, d'autre part. Une participation sera dès lors intégrée dans les soumissions si elle n'est pas présente dans le fichier des soumissions;
- attribuer un type d'organisation selon la nomenclature développée (cf. glossaire);
- rechercher les soumissions/participations et propositions/projets qui sont concernés par les priorités bruxelloises et les cibles de NCP Brussels ;
- attribuer une région aux acteurs belges. L'appartenance à la Région wallonne, Région de Bruxelles-Capitale ou Région flamande est ainsi définie sur base de la localisation de l'entité légale ayant déposé la proposition (code postal). Les exceptions à cette règle sont :
 - o Sirris (Le Centre collectif de l'industrie technologique) et Centexbel (Le Centre scientifique et technique de l'industrie textile belge) : chaque soumission et participation est allouée respectivement à la RBC, à la RW ou à la RF en fonction de la localisation du chercheur responsable, et ce, en fonction de la localisation du département de recherche mentionnée dans e-CORDA. Lorsque la localisation n'était pas suffisamment claire (aucun département mentionné ou plusieurs), la région est considérée comme « Indéterminée » ;
 - o Université catholique de Louvain: toutes les participations sont allouées à la RW, même celles d'unités de recherche situées en RBC (ex : santé à Woluwe Saint Lambert) ;
 - o Université libre de Bruxelles: toutes les participations sont allouées à la RBC, même celles d'unités de recherche situées en RW (ex : Biopark en RW) ;
 - o les institutions publiques flamandes et wallonnes situées à Bruxelles sont allouées à la RF et à la RW.

L'analyse présentée dans ce rapport est principalement axée sur les résultats de la Région de Bruxelles-Capitale. La publication en ligne relative à Horizon Europe présente sur la plateforme de visualisation de données [analytics.brussels](#) offre néanmoins des données plus détaillées par région.

Dans ce rapport statistique, des analyses spécifiques sont faites pour :

- **les thématiques couvertes par le mandat de NCP Brussels.** Elles correspondent aux nominations NCP officielles de leur.s conseiller.ères qui, ensemble, couvrent 14 des 19 fonctions de la structure commune aux systèmes NCP sous Horizon Europe, soit :
 - o NCP Coordinator, Legal and Financial aspects ;
 - o dans le pilier I, Research Infrastructures ;
 - o dans le pilier II, les 6 clusters y compris les partenariats liés : (1) Santé, (2) Culture, créativité et société inclusive, (3) Sécurité civile pour la société, (4) Numérique, industrie et espace, (5) Climat, Energie et Mobilité (6) Alimentation, bioéconomie, ressources naturelles, agriculture et environnement, ainsi que les Missions de l'EU et le Nouveau Bauhaus Européen;

- dans le pilier III, the European Innovation Council (EIC) and European Innovation ecosystems, et the European Institute of Innovation and Technology (EIT) ;
- et dans le pilier horizontal, Widening Participation and ERA.

Ne sont pas couvertes par NCP Brussels les 5 fonctions NCP suivantes : European Research Council (ERC), Marie Skłodowska-Curie Actions (MSCA), Fission, Fusion, et Joint Research Centre ;

- **les priorités et domaines d'innovation stratégique de la RBC²²** définis dans le Plan Régional pour l'Innovation, hors recherche fondamentale ; ils sont étroitement liés aux thématiques sectorielles d'Horizon Europe (càd les grands clusters du pilier II) et à l'innovation, avec un focus sur les PME.

Glossaire

La terminologie utilisée dans ce rapport reprend les concepts-clés utilisés par la Commission européenne dans son rapport présentant les statistiques relatives au Programme-Cadre Horizon Europe ainsi que les dénominations spécifiques à la structure et aux thématiques de ce programme.

Concepts-clés

Tableau 6. Acronyme, nom et définition des concepts-clés, conformément aux définitions de la CE

Acronyme/Nom	Nom complet / Nom CE	Définition / Commentaire
Bénéficiaire	« Beneficiary » selon la définition de la CE	Entité juridique menant une action ou une partie d'une action au titre du règlement (UE) 2021/695 [Horizon Europe] et ayant des droits et des obligations à l'égard de l'UE ou d'un autre organisme de financement selon les termes des règles de participation à Horizon Europe (règlement 2021/695).
Entité juridique	“Legal entity” selon la définition de la CE	Personne physique ou morale reconnue en vertu du droit national, du droit de l'Union européenne ou du droit international, dotée de la personnalité juridique et qui peut agir en son nom propre, exercer des droits et être soumise à des obligations.
Budget	« Total Costs » selon la définition de la CE	Montant investi dans le projet, soit au total, soit par organisation participante. Il comprend la contribution de l'UE ainsi que les autres coûts du projet non

²² Un domaine d'innovation stratégique transversal « Technologies & services numériques avancés » et 5 DIS thématiques « Climat : Bâti & Infrastructures résilients » ; « Utilisation optimale des ressources » ; « Flux urbains efficaces et durables pour une gestion inclusive de l'espace urbain » ; « Santé & Soins personnalisés et intégrés » ; « Innovation sociale, innovation publique et inclusion sociale ».

		couverts par le financement de l'UE. Il est exprimé en euros.
CE	Commission européenne	
Financement	« Net-EU-Contribution » selon la définition de la CE	Somme perçue par le participant (bénéficiaire du projet), déduction faite de la contribution de l'UE à une entité affiliée à ce bénéficiaire. La somme des contributions nettes d'un projet est égale au montant de la subvention.
FP7		7 ^e Programme-Cadre de recherche de l'Union européenne
H2020	Horizon 2020	8 ^e Programme-Cadre de Recherche et d'Innovation de l'Union Européenne couvrant la période de 2014 à 2020
Horizon Europe		9 ^e Programme-Cadre de Recherche et d'Innovation de l'Union Européenne couvrant la période de 2021 à 2027
Scope NCP Brussels		Ensemble des thématiques relevant des fonctions du système NCP Brussels et pour lesquelles des conseiller.ères sont officiellement nommé.es
Participation	« Participation » selon la définition de la CE	Participation d'une entité juridique à un projet. Un même participant peut être impliqué dans plusieurs projets.
Priorité NCP Brussels		Ensemble des thématiques faisant partie des priorités de NCP Brussels, conformément au contrat entre hub.brussels et le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et aux priorités stratégiques de la Région identifiées dans le Plan Régional pour l'Innovation (PRI).
Projet	« Project » selon la définition de la CE (e-CORDA)	Proposition de projet de recherche ou d'innovation sélectionnée au financement
Proposition	« Proposal » selon la définition de la CE (e-CORDA)	Proposition de projet de recherche ou d'innovation soumise par un ou plusieurs soumissionnaires
RBC	Région de Bruxelles-Capitale	
RF	Région flamande	

RW	Région wallonne	
Soumission	« Application » selon la définition CE	Participation d'une entité juridique à une proposition. Un même soumissionnaire peut soumettre plusieurs demandes de financement dans le cadre de différentes propositions. Une même proposition peut inclure plusieurs organisations et, par conséquent, plusieurs demandes de financement.
Soumissionnaire	« Applicant » selon la définition CE	Entité juridique déposant une proposition de projet, en réponse à un appel à propositions.
Taux de succès		Part des propositions sélectionnées au financement sur le nombre total de propositions éligibles, exprimé en pourcentage (Propositions financées/Propositions éligibles*100).

Types d'acteur

Tableau 7. Acronyme, nom complet et définition des types d'acteur

Acronyme	Nom complet	Définition / commentaire
HS	Higher school	Haute école
IO	International organisation	Les organismes internationaux incluent, outre les organisations intergouvernementales, les associations et fédérations européennes ou internationales ²³ , càd les AISBL, GEIE et ASBL présentant une portée européenne/internationale dans leur titre ou leur objet social
LE	Large enterprise	Grande entreprise, conforme à la définition de la CE
OTHER	Other	Autre type de soumissionnaire que REC, LE, HS, UH, IO, SME, PUB, UNIV
PUB	Public entity	Un organisme public est une entité légale établie en tant que telle par la loi nationale et les organisations internationales
REC	Research centre	Un centre de recherche (à l'exclusion des universités) est une organisation sans but

²³ Cette définition ne correspond pas à la définition utilisée par la Commission Européenne. Cette dernière est plus restrictive et n'intègre que les organisations intergouvernementales ou les agences spécialisées mises sur pied par de telles organisations.

		lucratif dont l'objectif principal est d'effectuer des recherches scientifiques ou techniques. Cette qualité doit figurer dans les statuts de l'organisation
SME	Small and medium enterprises	PME, conforme à la définition de la CE
UH	University hospital	Hôpital Universitaire
UNIV	University	Université

Thématiques

Les différentes thématiques recouvrent les actions et clusters suivants :

- « **Recherche fondamentale** » regroupe les actions de l'ERC (Conseil Européen de la Recherche), et MSCA, les actions Marie-Slodowska Curie d'Horizon Europe – Pilier I ;
- « **Santé** » correspond au Cluster 1 d'Horizon Europe – Pilier II ;
- « **Culture, créativité et société inclusive** » correspond au Cluster 2 d'Horizon Europe – Pilier II ;
- « **Sécurité civile pour la société** » correspond au Cluster 3 d'Horizon Europe – Pilier II ;
- « **Numérique, industrie et espace** » correspond au Cluster 4 d'Horizon Europe – Pilier II ;
- « **Climat, énergie et mobilité** » correspond au Cluster 5 du programme d'Horizon Europe – Pilier II ;
- « **Alimentation, bioéconomie, ressources naturelles, agriculture et environnement** » correspond au Cluster 6 d'Horizon Europe – Pilier II ;
- « **Innovation** » regroupe la catégorie EIC, EIT et EIE (European Innovation Ecosystems) d'Horizon Europe – Pilier III ;
- « **Missions UE** » regroupe les 5 grandes missions de R&I de l'UE, initiatives d'ambition élevée et de grande envergure, organisées au sein du Pilier II d'Horizon Europe²⁴ :
 - o adaptation au changement climatique: aider au moins 150 régions et communautés européennes à devenir résilientes au changement climatique d'ici à 2030 ;
 - o cancer: travailler avec le plan européen pour vaincre le cancer afin d'améliorer la vie de plus de 3 millions de personnes d'ici à 2030 grâce à la prévention, à la guérison et à des solutions permettant de vivre plus longtemps et mieux;
 - o restaurer nos océans et nos eaux d'ici 2030 ;
 - o 100 villes neutres pour le climat et intelligentes d'ici à 2030 ;
 - o un pacte pour les sols en Europe: 100 laboratoires vivants et phares pour mener la transition vers des sols sains d'ici 2030.

²⁴ Voir annexe 2 pour plus de précisions

Les Missions de R&I de l'UE doivent permettre au programme d'avoir un impact transformateur et systémique pour la société en faveur des Objectifs de Développement Durable.

La thématique regroupe par ailleurs des actions du NEB – New European Bauhaus. Le Nouveau Bauhaus Européen (NEB) est une initiative politique et de financement pour la transition verte dans l'environnement bâti. L'initiative promeut des solutions qui sont non seulement durables, mais aussi inclusives et esthétiques, tout en respectant la diversité des lieux, des traditions et des cultures en Europe et au-delà.

Annexe 2 – Les piliers et composantes du Programme-Cadre Horizon Europe

Les piliers du Programme-Cadre

À l'instar d'Horizon 2020, le 8e Programme-Cadre de R&I, la structure d'Horizon Europe repose sur 3 grands piliers et une partie horizontale :

- le **1er pilier** «Science d'excellence» promeut l'excellence scientifique : avec l'ERC (le Conseil Européen de la Recherche), les actions Marie Skłodowska-Curie qui encouragent la mobilité des chercheurs, et l'investissement dans les infrastructures de recherche de classe mondiale.
- Le **2e pilier** «Problématiques mondiales et compétitivité industrielle européenne» soutient une R&I qui s'attaque aux enjeux sociétaux et renforce les capacités technologiques et industrielles de l'Union.
Dans cette partie, les activités de R&I sont mises en œuvre au sein des « pôles » ou « clusters », et entre ceux-ci ; chaque cluster contribuant à la réalisation de plusieurs objectifs de développement durable (ODD) et de nombreux ODD étant soutenus par plus d'un cluster :
 - o Cluster 1 «Santé»;
 - o Cluster 2«Culture, créativité et société inclusive»;
 - o Cluster 3 «Sécurité civile pour la société»;
 - o Cluster 4 «Numérique, industrie et espace»;
 - o Cluster 5 «Climat, énergie et mobilité»;
 - o Cluster 6 «Alimentation, bioéconomie, ressources naturelles, agriculture et environnement»;

Les sciences sociales et humaines sont pleinement intégrées dans tous les clusters qui, séparément et ensemble, doivent favoriser une coopération interdisciplinaire, intersectorielle, transpolitique, transfrontière et internationale.

Le pilier II du programme couvre des activités ayant des niveaux de maturité technologique très divers, y compris de faible niveau. Il couvre également les actions directes non nucléaires du Centre commun de recherche (CCR).

- Le **3e pilier** «Europe innovante» encourage toutes les formes d'innovation, y compris l'innovation non technologique, essentiellement au sein des PME, notamment des start-ups, en facilitant le développement technologique, la démonstration et le transfert de connaissances, et renforce le déploiement de solutions innovantes. Il soutient l'innovation créatrice de marché avec l'EIC, le Conseil Européen de l'Innovation. Mais aussi le développement du paysage européen de l'innovation, avec l'EIE (Ecosystèmes européens de l'innovation) et l'EIT (Institut européen de l'Innovation et de la technologie), à présent ancré dans Horizon Europe pour encourager l'intégration business-recherche-enseignement et entrepreneuriat.

- **La partie horizontale** « Élargir la participation et renforcer l'ERA (Espace Européen de la Recherche) » soutient l'accès à l'excellence pour les chercheurs à travers toute l'Europe, pour renforcer la participation et la collaboration, promouvoir l'égalité des genres, l'open accès et l'open science, l'intégrité de la R&I et l'éthique. Elle encourage une ERA où les chercheurs, les connaissances scientifiques et technologiques peuvent circuler librement.

Les instruments et domaines d'intervention du Programme-Cadre

Pilier I «Science d'excellence»

Ce pilier a pour objectif de promouvoir l'excellence scientifique, attirer les meilleurs talents en Europe, apporter un soutien approprié aux chercheurs en début de carrière, soutenir la création et la diffusion de l'excellence scientifique, ainsi que de connaissances, méthodes et compétences, technologies et solutions de haute qualité en réponse aux problématiques sociales, environnementales et économiques mondiales, et contribuer aux autres objectifs spécifiques du programme. Ses différentes composantes ont les ambitions suivantes :

- **l'ERC – European Research Council** : fournir des financements attrayants et souples, en vue de permettre à des chercheurs talentueux et créatifs, plus particulièrement les chercheurs en début de carrière, et à leurs équipes d'explorer les voies les plus prometteuses aux frontières de la science, indépendamment de leur nationalité et de leur pays d'origine, en se livrant une concurrence fondée sur le seul critère de l'excellence à l'échelle de l'Union.

Domaine d'intervention : la recherche exploratoire.

- **les MSCA – Marie Skłodowska-Curie Actions** : permettre aux chercheurs d'acquérir de nouvelles connaissances et compétences par la mobilité et l'expérience transfrontières, trans-sectorielles et transdisciplinaires, renforcer les systèmes de formation et de développement professionnel, structurer et améliorer le recrutement au niveau institutionnel et national, en tenant compte de la charte européenne du chercheur et du code de conduite pour le recrutement des chercheurs; ce faisant, les MSCA contribuent à poser les fondements du paysage d'une recherche européenne d'excellence dans toute l'Europe, qui contribue à dynamiser la croissance, l'emploi et l'investissement et à apporter une réponse aux problématiques sociétales actuelles et futures.

Domaines d'intervention : cultiver l'excellence par la mobilité transfrontière, transsectorielle et transdisciplinaire des chercheurs; favoriser l'acquisition de nouvelles compétences en dispensant aux chercheurs une formation d'excellence; renforcer les ressources humaines et le développement des compétences dans tout l'Espace Européen de la Recherche (ERA); améliorer et faciliter les synergies; promouvoir l'information du public.

- **les Infrastructures de recherche** : doter l'Europe d'infrastructures de recherche durables de classe mondiale qui soient ouvertes et accessibles aux meilleurs chercheurs d'Europe et d'ailleurs; encourager l'utilisation des infrastructures de recherche existantes, y compris celles qui sont financées par les fonds au titre de la politique de cohésion de l'Union. Ce faisant, et parallèlement à des activités liées aux politiques de l'Union et à la coopération internationale, renforcer la capacité des infrastructures de recherche à soutenir le progrès scientifique et l'innovation ainsi qu'à concrétiser la science ouverte et d'excellence, conformément aux principes FAIR (Findable, Accessible, Interoperable and Reusable).

Domaines d'intervention : consolider et développer le paysage des infrastructures de recherche européennes; ouvrir, intégrer et interconnecter les infrastructures de recherche; soutenir le potentiel d'innovation des infrastructures de recherche européennes et les activités en matière d'innovation et de formation; renforcer la politique européenne relative aux infrastructures de recherche ainsi que la coopération internationale.

Pilier II «Problématiques mondiales et compétitivité industrielle européenne»

Celui-ci soutient la création et une meilleure diffusion de nouvelles connaissances, technologies et solutions durables de haute qualité, améliore la compétitivité de l'industrie européenne, renforce l'impact de la R&I dans l'élaboration, le soutien et la mise en œuvre des politiques de l'Union, et favorise la pénétration de solutions innovantes dans l'industrie, en particulier les PME et les start-ups, ainsi que dans la société en réponse aux problématiques mondiales. Il contribue en outre également à la réalisation des autres objectifs spécifiques du programme.

Les Clusters

En vue de garantir une incidence, une souplesse et des synergies maximales, les activités de R&I sont organisées en six pôles (clusters) interconnectés au moyen d'infrastructures de recherche paneuropéennes, qui, séparément et ensemble, favorisent une coopération interdisciplinaire, intersectorielle, transpolitique, transfrontière et internationale.

Les sciences sociales et humaines sont pleinement intégrées dans tous les pôles (clusters). Le pilier II du programme couvre des activités ayant des niveaux de maturité technologique très divers, y compris de faible niveau. Chaque cluster contribue à la réalisation de plusieurs objectifs de développement durable (ODD) et de nombreux ODD sont soutenus par plus d'un cluster.

Les activités de R&I sont mises en œuvre au sein des 6 clusters ci-après et entre ceux-ci. Leurs objectifs sont les suivants :

- **Cluster 1 «Santé»** : améliorer et protéger la santé et le bien-être des citoyens de tous âges par la production de nouvelles connaissances, le développement de solutions innovantes ; assurer, s'il y a lieu, l'intégration d'une perspective de genre pour la prévention, le diagnostic, le suivi, le traitement et la guérison des maladies ainsi que le développement de technologies dans le domaine de la santé; atténuer les risques sanitaires; protéger les populations et promouvoir la bonne santé et le bien-être, y compris sur les lieux de travail; rendre les systèmes de santé publique plus efficaces par rapport à leur coût, plus équitables et plus durables; prévenir et traiter les maladies liées à la pauvreté; permettre et encourager la participation et l'autogestion des patients.

Domaines d'intervention : santé tout au long de la vie; déterminants environnementaux et sociaux de la santé; maladies non transmissibles et maladies rares; maladies infectieuses, y compris les maladies liées à la pauvreté et les maladies négligées; outils, technologies et solutions numériques pour la santé et les soins, y compris la médecine personnalisée; systèmes de soins de santé.

- **Cluster 2 «Culture, créativité et société inclusive»**: renforcer les valeurs démocratiques, notamment l'état de droit et les droits fondamentaux; préserver notre patrimoine culturel; explorer le potentiel des secteurs de la culture et de la création, et promouvoir les transformations socioéconomiques qui contribuent à l'inclusion et à la croissance, notamment la gestion des migrations et l'intégration des migrants.

Domaines d'intervention : démocratie et gouvernance; culture, patrimoine culturel et créativité; transformations sociales et économiques.

- **Cluster 3 «Sécurité civile pour la société»** : relever les défis que représentent les menaces persistantes pour la sécurité, notamment la cybercriminalité et les catastrophes d'origine naturelle ou humaine.

Domaines d'intervention : sociétés résilientes aux catastrophes; protection et sécurité; cybersécurité.

- **Cluster 4 «Numérique, industrie et espace»** : renforcer les capacités et assurer la souveraineté de l'Europe dans les technologies clés génériques de numérisation et de production, ainsi que dans les technologies spatiales, tout au long de la chaîne de valeur, afin de construire une industrie concurrentielle, numérisée, à faible intensité de carbone et circulaire; garantir un approvisionnement durable en matières premières; développer des matériaux de pointe et poser les fondements nécessaires à des avancées et des innovations en ce qui concerne les problématiques sociétales mondiales.

Domaines d'intervention : technologies de fabrication; technologies numériques clés, y compris les technologies quantiques; technologies génériques émergentes; matériaux de pointe; intelligence artificielle et robotique; internet de nouvelle génération; informatique de pointe et mégadonnées; industries circulaires; industries propres et à faible intensité de carbone; espace, y compris l'observation de la Terre.

- **Cluster 5 «Climat, énergie et mobilité»**: combattre le changement climatique en appréhendant mieux ses causes, son évolution, les risques qu'il représente et ses effets, mais aussi les possibilités qu'il offre, en rendant les secteurs de l'énergie et des transports plus respectueux de l'environnement et du climat, plus efficaces et concurrentiels, plus intelligents, plus sûrs et plus résilients, en promouvant le recours à des sources d'énergie renouvelables et en encourageant l'efficacité énergétique, en améliorant la résilience de l'Union aux chocs extérieurs et en adaptant le comportement social en vue de la réalisation des ODD.

Domaines d'intervention : climatologie et solutions climatiques; approvisionnement en énergie; systèmes et réseaux énergétiques; bâtiments et installations industrielles en transition énergétique; communautés et villes; compétitivité industrielle dans les transports; transports propres, sûrs et accessibles et mobilité; mobilité intelligente; stockage de l'énergie.

- **Cluster 6 «Alimentation, bioéconomie, ressources naturelles, agriculture et environnement»**: protéger l'environnement, restaurer, et gérer et utiliser de manière durable les ressources biologiques et naturelles terrestres, et celles des eaux intérieures et marines, de façon à arrêter l'érosion de la diversité biologique, à garantir la sécurité alimentaire et nutritionnelle pour tous et la transition vers une économie à faible intensité de carbone, efficace dans l'utilisation des ressources et circulaire, ainsi qu'une bioéconomie durable.

Domaines d'intervention : observation de l'environnement; biodiversité et ressources naturelles; agriculture, sylviculture et zones rurales; mers, océans et eaux intérieures; systèmes alimentaires; systèmes d'innovation biosourcée de l'Union; systèmes circulaires.

- **Actions directes non nucléaires du Centre commun de recherche (CCR)** : produire des données scientifiques probantes de haute qualité sur lesquelles fonder des politiques publiques valables, efficaces et abordables. Les nouvelles initiatives et propositions d'actes juridiques de l'Union doivent reposer sur des données probantes transparentes, complètes et équilibrées permettant de les élaborer de façon rationnelle, de même que la mise en œuvre des politiques doit s'appuyer sur des données probantes permettant de l'évaluer et d'en assurer le suivi. Le CCR apporte des données scientifiques probantes indépendantes et un soutien technique à l'appui des politiques de l'Union tout au long du cycle d'élaboration des politiques. Ses travaux de recherche se concentrent sur les priorités politiques de l'Union.

Domaines d'intervention : renforcer la base des connaissances pour l'élaboration des politiques ; problématiques mondiales (santé, culture, créativité et société inclusive; sécurité civile pour la société; numérique, industrie et espace; climat, énergie et mobilité; alimentation, bioéconomie, ressources naturelles, agriculture et environnement); innovation, développement économique et compétitivité: excellence scientifique; développement territorial et soutien aux États membres et aux régions.

Les missions de l'UE

Les missions de l'UE sont une nouvelle façon d'apporter des solutions concrètes à certains de nos plus grands défis. Ils ont des objectifs ambitieux et produiront des résultats concrets d'ici 2030.

Les cinq missions de l'UE sont les suivantes :

- adaptation au changement climatique: aider au moins 150 régions et communautés européennes à devenir résilientes au changement climatique d'ici à 2030 ;
- cancer: travailler avec le plan européen pour vaincre le cancer afin d'améliorer la vie de plus de 3 millions de personnes d'ici à 2030 grâce à la prévention, à la guérison et à des solutions permettant de vivre plus longtemps et mieux ;
- restaurer nos océans et nos eaux d'ici 2030 ;
- 100 villes neutres pour le climat et intelligentes d'ici à 2030 ;
- un pacte pour les sols en Europe: 100 laboratoires vivants et phares pour mener la transition vers des sols sains d'ici 2030.

Elles confèrent à la recherche et à l'innovation un nouveau rôle, associé à de nouvelles formes de gouvernance et de collaboration, ainsi qu'à la participation des citoyens.

Les missions de l'UE constituent une nouveauté du programme de recherche et d'innovation Horizon Europe pour la période 2021-2027.

Elles soutiennent les priorités de la Commission, telles que le pacte vert pour l'Europe, l'Europe adaptée à l'ère du numérique, la lutte contre le cancer et le nouveau Bauhaus européen. Par exemple, la Mission Climat est un élément concret de la nouvelle stratégie d'adaptation au changement climatique, la Mission Cancer du plan européen pour vaincre le cancer et la Mission Sol est une initiative phare de la vision à long terme pour les zones rurales de l'UE.

Les missions de l'UE sont un effort coordonné de la Commission visant à mettre en commun les ressources nécessaires en termes de politiques et de réglementations, ainsi que d'autres activités. Elles visent également à mobiliser les acteurs publics et privés, tels que les États membres de l'UE, les autorités régionales et locales, les instituts de recherche, les agriculteurs et les gestionnaires de terres, les entrepreneurs et les investisseurs, afin de créer un impact réel et durable. Les missions de l'UE dialoguent avec les citoyens pour stimuler l'adoption par la société de nouvelles solutions et approches.

Les missions de l'UE soutiennent la transformation de l'Europe en un continent plus vert, plus sain, plus inclusif et plus résilient. Elles visent à apporter des avantages tangibles aux citoyens européens et à associer les Européens à leur conception, à leur mise en œuvre et à leur suivi.

Chaque mission fonctionne comme un portefeuille d'actions – telles que des projets de recherche, des mesures politiques ou même des initiatives législatives – visant à atteindre un objectif mesurable qui ne pourrait être atteint au moyen d'actions individuelles.

Pilier III «Europe innovante»

Il encourage toutes les formes d'innovation, y compris l'innovation non technologique, essentiellement au sein des PME et des start-ups, en facilitant le développement technologique, la démonstration et le transfert de connaissances, et renforce le déploiement de solutions innovantes. Il contribue également à la réalisation des autres objectifs spécifiques du programme. L'EIC (conseil Européen de l'Innovation) est mis essentiellement en œuvre au moyen de deux instruments: le Pathfinder (Éclaireur), mis en œuvre principalement par la recherche collaborative, et l'Accelerator (Accélérateur).

- **EIC – European Innovation Council** : axé principalement sur l'innovation radicale et de rupture, ciblant, en particulier, l'innovation créatrice de marchés; soutenant, par ailleurs, toutes les formes d'innovation, y compris l'innovation incrémentale.

Domaines d'intervention : Pathfinder (Éclaireur), pour la recherche de pointe, pour soutenir les technologies radicales émergentes et futures, créatrices de marchés et/ou les très hautes technologies; Accelerator (Accélérateur), pour combler l'écart de financement entre les derniers stades des activités de R&I et l'adoption par le marché, afin de permettre un déploiement efficace de l'innovation radicale créatrice de marchés et l'expansion des entreprises lorsque le marché ne procure pas des financements adéquats; activités complémentaires de l'EIC, comme l'octroi de prix et de bourses, et services à valeur ajoutée pour les entreprises.

- **Écosystèmes européens d'innovation (EIE)**

Domaines d'intervention : les activités comprenant en particulier la mise en relation, en coopération avec l'EIT s'il y a lieu, des acteurs régionaux et nationaux de l'innovation et le soutien à la mise en œuvre, par les États membres, les régions et les pays associés, de programmes d'innovation transfrontières conjoints, allant de l'échange de pratiques et de connaissances en matière de réglementation de l'innovation au renforcement des compétences non techniques nécessaires à l'innovation et à la conduite d'activités de recherche et d'innovation, y compris l'innovation ouverte ou induite par les utilisateurs, afin d'accroître l'efficacité du système européen d'innovation. Ces activités devraient être mises en œuvre en synergie avec, entre autres, le soutien du FEDER aux écosystèmes d'innovation et aux partenariats interrégionaux autour de projets de spécialisation intelligente.

- **Institut européen d'innovation et de technologie (EIT)**

Domaines d'intervention : écosystèmes d'innovation durable dans toute l'Europe; compétences entrepreneuriales et d'innovation dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie, y compris le renforcement des capacités des établissements d'enseignement supérieur dans l'ensemble de l'Europe; nouvelles solutions destinées au marché pour répondre aux problématiques mondiales; synergies et valeur ajoutée au sein du programme.

Partie «Élargir la participation et renforcer l'ERA (Espace Européen de la Recherche) »

Tout en sous-tendant l'ensemble du programme, cette partie soutient des activités qui contribuent à attirer des talents, à favoriser la circulation des cerveaux et à prévenir leur exode, à une Europe davantage fondée sur la connaissance, plus innovante, plus respectueuse de l'égalité entre les femmes et les hommes, à la pointe de la concurrence mondiale et qui encourage la coopération transnationale et, ce faisant, optimise partout en Europe les atouts et potentiels nationaux au sein d'une ERA performante, où les connaissances et une main-d'œuvre hautement qualifiée circulent librement et de manière équilibrée, où les résultats en matière de R&I sont largement diffusés à destination de citoyens bien informés et sont compris et acceptés en toute confiance par de tels citoyens et profitent à l'ensemble de la société, et où les politiques de l'Union, en particulier sa politique de R&I, reposent sur des données scientifiques probantes de haute qualité.

La présente partie soutient également des activités visant à améliorer la qualité des propositions émanant d'entités juridiques de pays peu performants en matière de R&I, telles que des vérifications et des conseils professionnels portant sur les pré-propositions, ainsi qu'à développer les activités des points de contact nationaux pour soutenir une mise en réseau internationale, ainsi que les activités visant à aider les entités juridiques des pays peu performants en matière de R&I à rejoindre des projets collaboratifs déjà sélectionnés auxquels des entités juridiques de tels pays ne participent pas.

Domaines d'intervention : élargir la participation et propager l'excellence, y compris par la formation d'équipes, le jumelage, les ERA-Chairs, la Coopération européenne en science et technologie (COST), des initiatives d'excellence et des activités visant à encourager la circulation des cerveaux; réformer et consolider le système européen de R&I, par exemple en soutenant la réforme des politiques nationales de R&I, en offrant des perspectives de carrière attrayantes et en favorisant une science citoyenne qui promeuve l'égalité entre les hommes et les femmes.

